

Rapport d'activité 2008 - SITOM Sud Gard



Ensemble, nous valorisons l'avenir

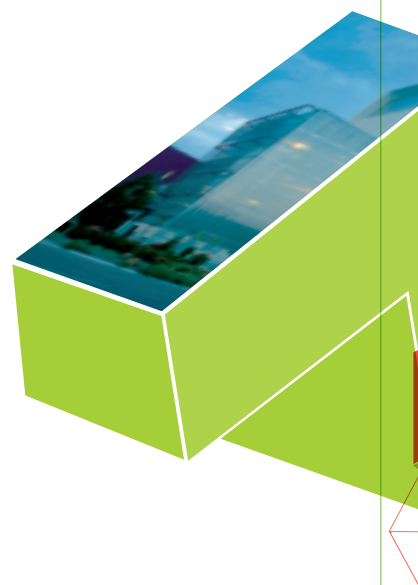


Sommaire

L'éditorial.....	page 3
L'équipe du SITOM Sud Gard.....	page 4
Le mot du Directeur.....	page 5
Le SITOM Sud Gard.....	page 6
Le gisement et la valorisation des déchets.....	page 10
Le tri sélectif.....	page 14
L'incinération.....	page 18
Le compostage.....	page 27
Les autres filières.....	page 29
Le bilan.....	page 32

Lexique

AO : Appel d'offres
CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance
DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
DDM : Déchets Dangereux des Ménages
DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DDM : Déchets Dangereux des Ménages
DIB : Déchets Industriels Banals
DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
DSP : Délégation de Service Public
FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
GEM : Gros électroménagers
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INERIS : Institut National de l'Environnement, Industriel et des Risques
MWH : Méga Watt Heure
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
PAM : Petits appareils ménagers
PAP : Porte à Porte
PAV : Point d'Apport Volontaire
OM : Ordures Ménagères
REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères
STEP : Station de Traitement et d'Épuration des Eaux Polluées
UVE : Unité de Valorisation Énergétique



Éditorial

Voici un an, je rappelais que le SITOM avait dépassé les dix ans d'existence, marqués essentiellement par la mise en service de l'usine de valorisation énergétique EVOLIA et la fermeture définitive de la décharge de classe 2 des Lauzières.

Depuis cet anniversaire la vie a continué.

A la suite des élections municipales de mars 2008 un nouveau Comité Syndical a été mis en place, qui m'a fait l'honneur de me reconduire dans mes fonctions de Président du SITOM SUD GARD.

Nous noterons également le lancement de la filière EcoFolio pour la redistribution des aides au recyclage des imprimés non sollicités et la réalisation de trois plateformes de stockage et broyage des déchets verts dans les déchèteries de la Rouvière, Saint Césaire de Gauzignan et Garrigues Sainte Eulalie.

Dans un autre registre, nous avons observé une augmentation sensible (1 800 tonnes) du tonnage des ordures ménagères résiduelles traitées par l'UVE EVOLIA. Si cette tendance se confirmait en 2009, il faudrait en tirer des conclusions qui s'imposent.

Enfin, le SITOM souhaite acquérir un terrain d'environ 6 ha de superficie situé au nord de l'UVE EVOLIA, à la fois pour y construire une plateforme de compostage des déchets verts et, si les études complémentaires

en confirment l'intérêt, un centre de tri de la collecte sélective.

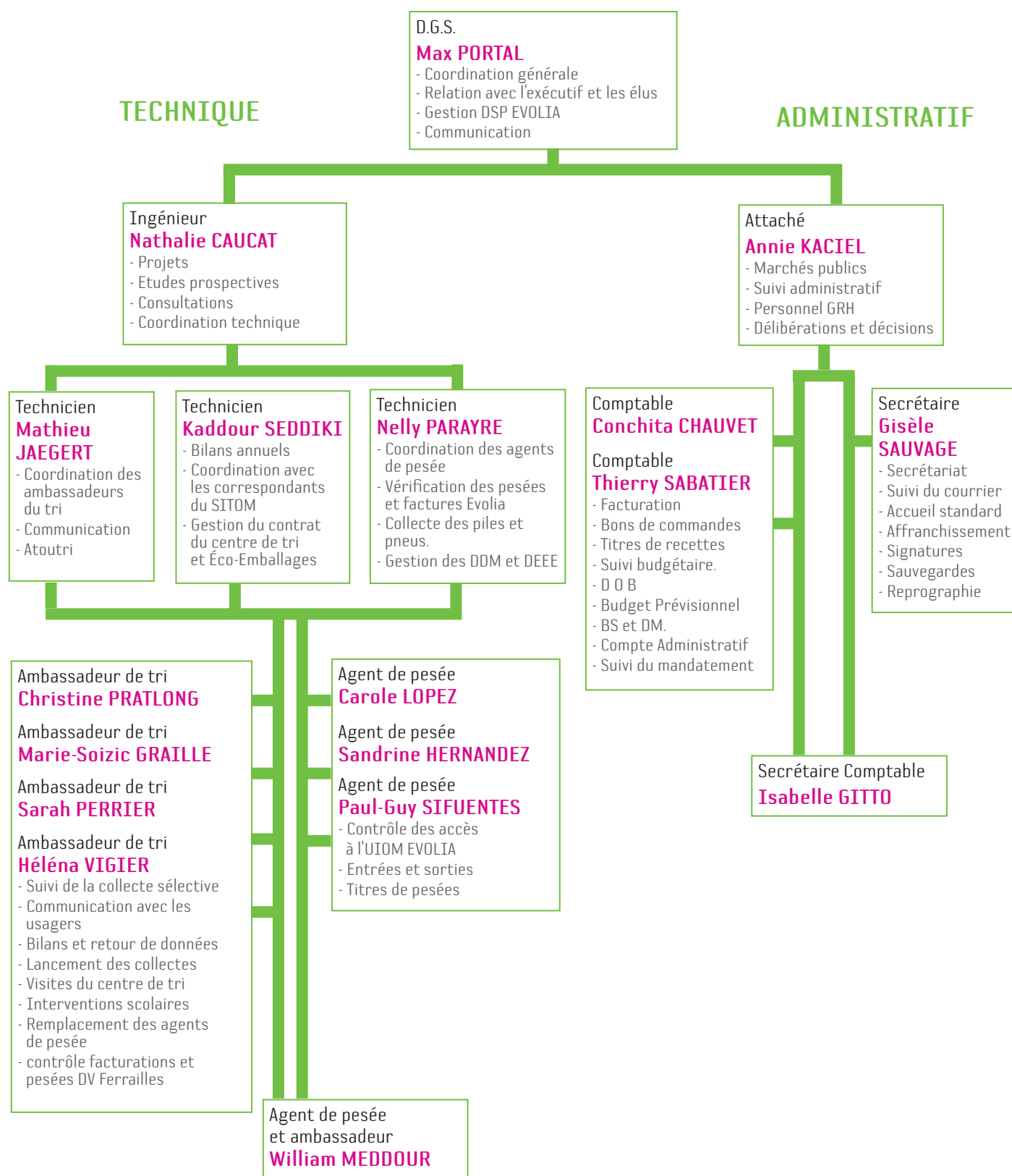
L'aboutissement de ces projets permettrait de constituer un pôle complet de traitement des déchets en regroupant sur un même site l'ensemble des filières le composant.



Le Président du SITOM Sud Gard
Jean-Marie FILIPPI

SITOM Sud Gard

organigramme des services





Le mot du directeur

2008 – Une année charnière

Au cours de ces dernières années, nous avons démontré notre maîtrise des coûts sur la globalité de notre filière.

Cependant, certains éléments sont à l'opposé de nos objectifs. En effet, lorsque nous regardons les coûts obtenus sur le traitement des collectes sélectives par le centre de tri, ils ne sont ni à la hauteur de nos attentes, ni dans la fourchette des prix de la moyenne nationale. Si nous avons pour l'incinération, un des coûts de traitement des plus bas de France, il en est tout autrement pour le tri sélectif qui est, quant à lui, inversement proportionnel.

La situation dominante d'un opérateur propriétaire de son installation et des autorisations d'exploiter attenantes, le présente dans une position dominante, ce qui a pour conséquence de freiner considérablement la concurrence voire l'annihiler au moment du renouvellement du marché de prestation.

Le bon sens de notre EPCI est d'être propriétaire de nos installations de traitement, du moins des principales et de les faire gérer par des professionnels compétents et compétitifs.

Ainsi, les intérêts des collectivités membres du Syndicat seront préservés par le jeu d'une concurrence élargie à chaque renouvellement de contrat.

C'est pour cela que le Bureau Syndical, dans sa séance du 28 juillet 2008, a décidé que le syndicat devait être maître d'ouvrage du futur centre de tri du SITOM SUD GARD et de la future plateforme de compostage des déchets verts.

L'opportunité de regrouper ces 2 projets avec l'implantation de l'UVE EVOLIA est apparue comme la meilleure des solutions.

Aussi, les négociations d'acquisition des terrains nécessaires ont été engagées avec la Ville de Nîmes, créant ainsi avec la proximité de la Station d'Épuration, le Pôle Ecologique de Nîmes Métropole.

Obtenir les meilleurs coûts pour le meilleur service

L'an passé, nous annoncions déjà l'intérêt pour le SITOM SUD GARD d'avancer sur le projet de la plateforme de compostage. Il est évident que du temps est nécessaire à l'aboutissement de ces projets : acquisition et maîtrise foncière, fouilles archéologiques, dossier d'autorisation, construction, ... sont autant d'étapes qu'il faut franchir.

Réduire les coûts de traitement sera la meilleure façon de réagir à la baisse des recettes à laquelle nous sommes confrontés. Déjà, fin 2008, nous ressentions les premiers effets de la « crise » sur le négoce du rachat des matériaux.

Éco-Emballages a réduit ses aides avec le Barème D et la compensation actuelle s'amenuisera chaque année pour s'éteindre à l'horizon 2010.

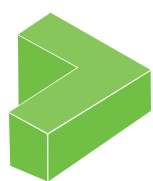
Mais pour obtenir ces réductions, il faut s'en donner les moyens.

Ceux-ci passent nécessairement par l'investissement pour la maîtrise des principaux équipements de traitement.

La réussite du contrat de l'UVE EVOLIA en est la meilleure démonstration ..., la concurrence a joué dans l'intérêt général et nous serons pleinement propriétaires de l'outil à la fin de la Délégation de Service Public, ce qui permettra à chaque entreprise concernée, lors du renouvellement du marché, de pouvoir faire une proposition de gestion concurrentielle et optimale le moment venu.

Le Directeur Général des Services

Max PORTAL



Le SITOM Sud Gard

Présentation

Le SITOM SUD GARD, créé en 1997, assure le service de traitement des déchets ménagers des 80 communes membres peuplées en 2008 de 260 634 habitants. Dans le cadre de cette compétence le SITOM SUD GARD assure :

1.

La gestion du contrat de service public de l'UVE EVOLIA avec :

- le contrôle des accès à l'usine.
- le contrôle de la facturation.
- le suivi environnemental.
- le contrôle de l'exploitant.

2.

La gestion des marchés de traitement des déchets avec :

- le marché des déchets verts.
- le marché du traitement du bois.
- le marché du traitement des ferrailles.
- le marché du traitement des collectes sélectives.
- le marché du traitement des piles et batteries.
- le marché des déchets dangereux des ménages (DDM).
- le marché d'enfouissement des déchets ultimes.
- le marché de reprise des matériaux.

3.

La gestion des marchés de transport des déchets avec :

- le marché de transport des déchets verts.
- le marché de fourniture de caissons de collecte et transport de déchets verts.
- le marché de transport de quai de transfert.

4.

La gestion de l'infrastructure du SITOM SUD GARD avec :

- la gestion du personnel.
- la gestion de la structure.
- la gestion des moyens.
- la gestion administrative.
- la gestion juridique des dossiers et des contentieux.
- la gestion du comité syndical.

5.

La gestion de la communication avec :

- la réalisation des outils de communication : journaux, plaquettes, gadgets...
- l'accompagnement des visites pédagogiques du centre de tri et de l'UVE EVOLIA.
- la tenue des réunions publiques d'information.
- la participation aux journées de l'environnement et Recyclades d'ÉCO-EMBALLAGES.
- les animations scolaires et sur les lieux publics des communes adhérentes.

6.

La gestion de l'assistance aux collectivités membres du SITOM SUD GARD avec :

- la prise en charge de rapports d'expertise.
- le lancement et l'assistance aux collectes sélectives.
- la formation des gardiens de déchèteries.
- l'aide et le conseil aux aménagements des déchèteries.

Les équipements des filières en place

Pour exercer sa compétence le SITOM SUD GARD dispose d'un ensemble complet de filières de traitement comprenant :

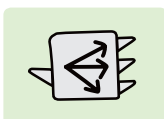
- **un réseau de 24 déchèteries** réparties sur le territoire, permettant aux habitants des collectivités membres du SITOM Sud Gard de déposer leurs déchets ménagers autres que les ordures ménagères résiduelles : déchets encombrants ou non, gravats, déchets verts, ferrailles, bois, cartons, batteries et piles, déchets dangereux des ménages, verre, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, gravats...



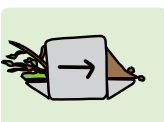
- **une unité de valorisation énergétique :** l'usine EVOLIA, mise en service le 1^{er} juillet 2004, produit avec l'incinération des déchets l'électricité consommée par 1/5^e des habitants de la Ville de Nîmes. Cette unité permet de traiter : les ordures ménagères résiduelles, les encombrants incinérables, les refus de tri du SITOM, les DIB et les DASRI en responsabilité de l'opérateur.



- **un centre de tri :** le centre de tri de BS ENVIRONNEMENT, en contrat de marché public avec le SITOM Sud Gard et implanté à Nîmes dans la zone industrielle de Grézan, traite les produits issus des collectes sélectives.



- **3 plates-formes de compostage :** la première, implantée sur Marguerittes, avec un contrat passé avec SITA SUD pour le traitement des déchets verts du SITOM Sud Gard, la seconde, située à Bellegarde, avec un contrat passé avec la SAUR pour traiter les boues de stations d'épuration et la troisième aux Salles du Gardon exploitée par TerraSol pour les boues de STEP.



- **une décharge d'ultimes :** la décharge de Bellegarde, suite à un marché public passé avec SITA SUD, reçoit les déchets ultimes : encombrants non incinérables, déchets de nettoyage des voies publiques...



Les événements marquants de l'année 2008

- Lancement de la filière Ecofolio pour la redistribution des aides au recyclage des imprimés non sollicités (INS) distribués dans les boîtes aux lettres. Signature du contrat avec l'éco-organisme.
- Réalisation de trois plates-formes de stockage et broyage des déchets verts attenantes aux déchèteries de La Rouvière, St Césaire de Gauzignan et Garrigues Ste Eulalie.
- Après la baisse enregistrée en 2007, une augmentation de plus de 1 800 tonnes d'ordures ménagères résiduelles a été enregistrée sur les entrées de l'UVE EVOLIA.
- Suite aux élections municipales de mars 2008, le nouveau Comité Syndical a été mis en place. Monsieur Jean-Marie FILIPPI, Adjoint au Maire de Nîmes, a été réélu Président du SITOM SUD GARD.
- Le Bureau Syndical a décidé de se rendre maître d'ouvrage pour la réalisation d'un futur centre de tri et d'une future plate-forme de compostage des déchets verts. Ces terrains sont en cours d'acquisition auprès de la Ville de Nîmes, situés au nord de l'UVE EVOLIA. La réalisation de ces projets constituera un pôle écologique de traitement des déchets.

Le Sitom Sud Gard

Le territoire du SITOM Sud Gard et ratios d'OMR produites

Communes	Nombre d'hab. recensé en 2008	Ratio kg/an/hab*
1 Bouillargues	5 327	273
2 La Calmette	1 656	294
3 Garons	4 533	288
4 Générac	3 692	245
5 Manduel	5 836	240
6 Nîmes	137 740	399
7 Saint Gilles	12 201	413
TOTAL COMMUNES (7)	170 985	

Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Agence

8 Bellgarde	4 978	
9 Fourques	3 012	
10 Vallabrègues	1 216	
TOTAL COMMUNES (3)	9 206	324

SMICTOM Saint-Chaptes

11 Aubussargues	242	
12 Baron	231	
13 Blauzac	1 026	
14 Bourdic	271	
15 Collorgues	485	
16 Garrigues Sainte Eulalie	737	
17 Sainte Anastasie	1 546	
15 Saint Chaptes	1 519	
16 Saint Dézéry	252	
17 Dions	528	
TOTAL SYNDICAT (10)	6 837	236

Communauté de communes
de la Région de Vézénobres

21 Boucoiran et Nozières	624	
22 Brignon	668	
23 Castelnau Valence	266	
24 Cruviers Lascours	446	
25 Deaux	580	
26 Euzet les Bains	274	
27 Martignargues	342	
28 Méjannes les Alès	1 077	
29 Monteils	561	
30 Ners	621	
31 St Césaire de Gauzignan	226	
32 Saint-Étienne de L'olm	240	
33 St Hippolyte de Caton	158	
34 St Jean de Ceyrargues	156	
35 St Maurice de Cazeville	647	
36 Vézénobres	1 834	
TOTAL COMMUNAUTE (16)	8 720	295

Communauté de communes de Petite Camargue

37 Aubord	2 407	
38 Aimargues	4 026	
39 Le Cailar	2 346	
40 Vauvert	10 392	
41 Beauvoisin	3 372	
TOTAL COMMUNAUTE (5)	22 543	326

SIED de la Vaunage	Nombre d'hab. recensé en 2008	Ratio kg/an/hab*
42 Caveirac	3 168	
43 Clarensac	3 514	
44 Langlade	1 878	
45 St Cômes et Maruejols	580	
46 Saint Dionisy	885	
TOTAL SYNDICAT (5)	10 025	251

Communauté de communes Leins Gardonnenque

47 Fons Outre Gardon	754	
48 Domessargues	644	
49 Gajan	638	
50 Mauressargues	92	
51 Montignargues	527	
52 Moussac	1 033	
53 Parignargues	570	
54 Moulezan	401	
55 La Rouvière	599	
56 Saint Bauzély	387	
57 Saint Mamert du Gard	1 108	
58 St Génies de Malgoires	2 251	
59 Sauzet	560	
TOTAL COMMUNAUTE (13)	9 564	289

Communauté de communes du Pont du Gard

60 Comps	1 507	
61 Montfrin	2 972	
TOTAL COMMUNAUTE (2)	4 479	369

SIOM Garrigues Vistrenque

62 Bezouze	1 973	
63 Cabrières	1 133	
64 Ledenon	1 142	
65 Meynes	2 139	
66 Poulx	3 902	
67 Redessan	2 902	
68 Rodilhan	2 740	
69 Sernhac	1 241	
70 Saint Gervasy	1 490	
TOTAL SYNDICAT (9)	18 662	243

Communauté de communes Autour de Lédignan

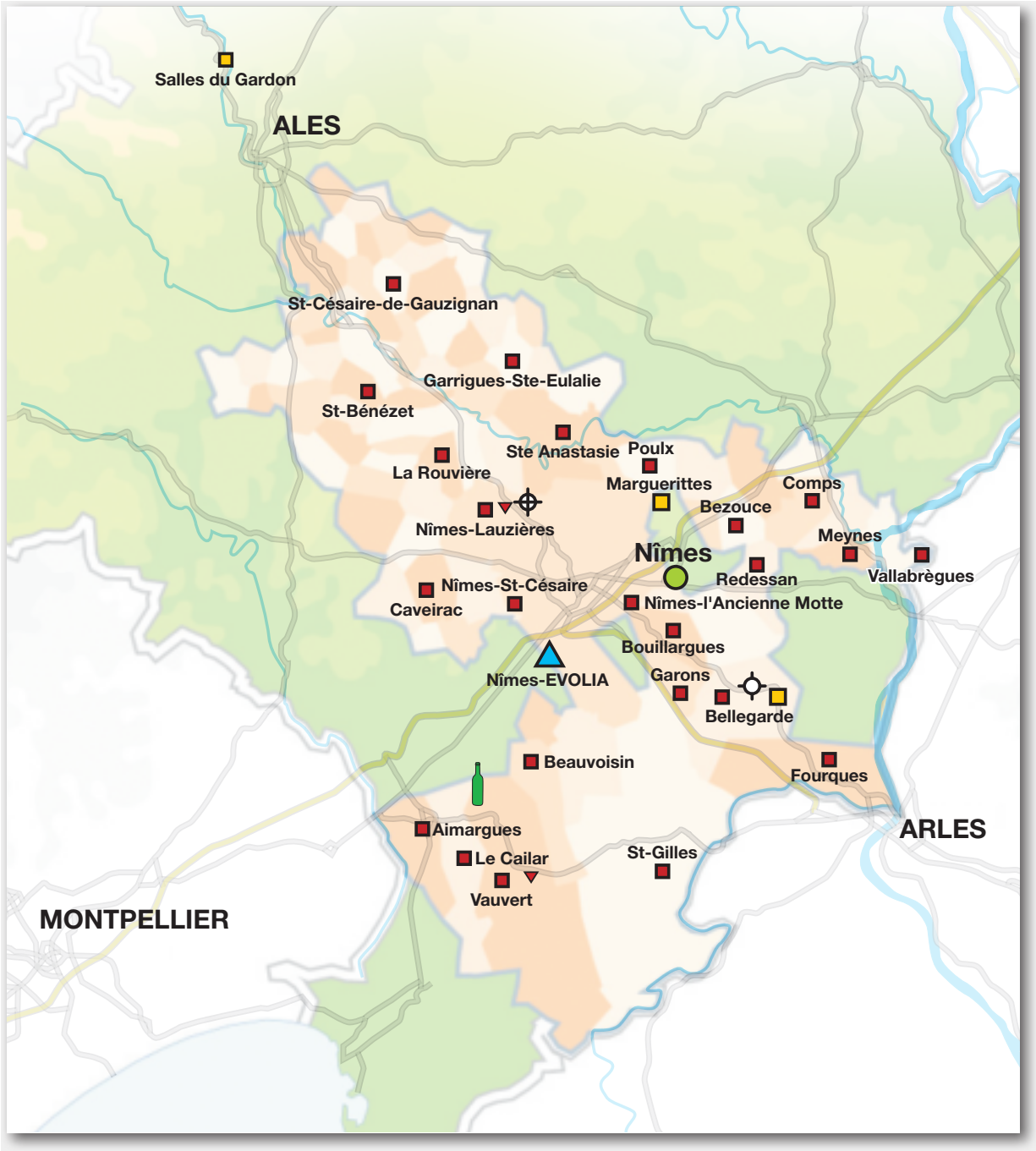
71 Aigremont	630	
72 Canaules et Argentieres	343	
73 Cassagnoles	244	
74 Lédignan	1 182	
75 Maruéjols les Gardon	209	
76 Massanes	137	
77 Montagnac	138	
78 Savignargues	142	
79 Saint Bénézet	223	
80 Saint Jean de Serres	537	
TOTAL COMMUNAUTE (10)	3 805	219

Total SITOM Sud Gard pour 80 communes au 1^{er} janvier 2008 : 264 826 habitants soit une évolution de + 0,46%

Moyenne SITOM Sud Gard Ratio/kg/an/hab* : 361

*Ratio de production d'OMR incinérées

Territorialité du Sitom Sud Gard



- Centre de tri
- ▲ Incinérateur
- Compostage industriel (3)
- Déchèterie (24)
- ⊗ Décharge classe 3
- ⊙ Décharge classe 2 et 1
- ▼ Centre de traitement des gravats (2)
- 🍷 Verrerie Languedoc

Gisement et valoris

Grâce à la complémentarité de ses filières, le SITOM Sud Gard valorise 92,68 % des déchets collectés.

En adéquation avec l'esprit et l'objectif des textes, les filières du SITOM ont été constituées dans le but de valoriser un maximum de déchets sous différentes formes :

- valorisation matière,
- valorisation matière Bio,
- valorisation énergétique.

93,07 % du gisement des 170 735 tonnes de déchets sont actuellement valorisés.

NOTA : nous n'avons pas comptabilisé dans les tableaux ci-après les tonnages de mâchefers car ils sont déjà inclus dans la masse de la fraction incinérable. De plus ces derniers valorisés comme matériaux de construction d'une décharge sont à la charge de l'exploitant d'EVOLIA et donc, sans incidence pour le SITOM.

GISEMENT DU SITOM SUD GARD

Gisement 2008 en Tonnes	Fraction destinée à la valorisation matière	Fraction restant à incinérer avec valorisation	Ultimes en décharge	Divers
OM COMPOSTEURS INDIVIDUELS (sur la ffom)	522			
ORDURES MÉNAGÈRES		86 793		
TRI SÉLECTIF VALORISÉ	14 309			
REFUS DE TRI		3 796		
VERRE	6 705			
ENCOMBRANTS INCINÉRABLES		6 622		
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES			6 615	
RÉSIDUS DE NETTOIEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE			4 177	
DÉCHETS VERTS	15 118			238
DDM				
BOIS	4 561			
FERRAILLE DE DÉCHÈTERIES	1 545			
BATTERIES	6			
PILES ET ACCUMULATEURS	14			
DEEE	1 062			
GRAVATS	15 885			
BOUES DE STEP (5 communes 13 200 hab)	1 170			
DÉCHETS DIVERS			23	
CARTOUCHES INFORMATIQUE	1			
DÉCHETS DIVERS DES CONVENTIONNÉS	43	17	1 448	
TOTAL PAR FRACTION	60 941	97 228	12 263	238
TOTAL DU GISEMENT				170 670 tonnes

isation des déchets

RÉPARTITION DES TONNAGES DU GISEMENT

- 56,96 %

des déchets collectés sont valorisés par incinération. Ils ont produit en 2008 une quantité d'électricité de **57 323 Mwh**, injectés sur le réseau et rachetés par EDF.
- 35,72 %

des tonnages collectés sont des matériaux recyclables : emballages, papiers, cartons, journaux, magazines, briques alimentaires, ferraille, aluminium, bois, déchets verts, boues de STEP, DEEE, gravats.
- 0,14 %

des tonnages collectés sont destinés à un traitement divers représenté principalement par les DDM.
- 7,18 %

des tonnages collectés sont des ultimes destinés à l'enfouissement.

ÉVOLUTION DES TONNAGES EN FONCTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES INSTALLATIONS SOUS LA COMPÉTENCE DU SITOM SUD GARD

Nature des déchets	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Évolution %
Ordures ménagères enfouies au cet des Lauzières	89 476	84 213	45 504					
Enfouissement des ultimes au cet de Bellegarde				4 576	10 176	12 551	12 263	-2,35 %
Ordures ménagères incinérées			41 391	95 585	97 003	95 414	97 228	+1,90 %
OM compostées (avec composteur individuel)				408	408	484	522	+7,85 %
Collecte sélective valorisée (avec cartons de déchèterie)	7 139	9 856	11 898	12 310	13 328	13 821	140 352	+4,15 %
Verre	4 608	5 370	5 922	6 087	6 652	6 739	6 705	-0,50 %
Ferraille de déchèteries			848	1 928	2 172	1 854	1 545	-20,0 %
Piles et accumulateurs			10	13	15	12	14	+16,66 %
Batteries				25	14	14	6	-133,33 %
Bois				1 050	2 528	2 992	4 561	+52,43 %
Boues de step			2 489	2 832	2 376	1 289	1 170	-10,17 %
Déchets verts	2 397	8 332	10 309	10 249	10 775	12 882	15 118	+ 17,35%
Déchets dangereux des ménages				30	117	157	238	+51,59 %
DEEE						210	1 062	+405,71 %
Gravats						13 816	15 885	+14,97 %
Cartouches informatiques							1	
TOTAL	103 620	107 771	118 368	135 093	145 564	162 227	170 670	+5,23%

NOTA : les tonnages de certains déchets s'expliquent par :

- le traitement des DEEE : 2007 ne représente qu'un trimestre de collecte de ces déchets. 2008 une année pleine
- les boues de STEP : 2008 ne concerne que 5 collectivités contre 11 en 2006.
- les batteries sont volées sur les sites des déchèteries.
- une progression des tonnages incinérés liée à la démographie et la croissance en 2008 jusqu'à l'automne.
- une progression des tonnages de collecte sélective valorisée.
- une diminution des déchets enfouis ce qui peut s'expliquer par l'utilisation croissante des déchèteries et la mise en place de la collecte des DEEE.

Répartition du traitement 2008 en tonnes

La présentation de la répartition du traitement permet de visualiser la part valorisée du gisement des déchets du SITOM.

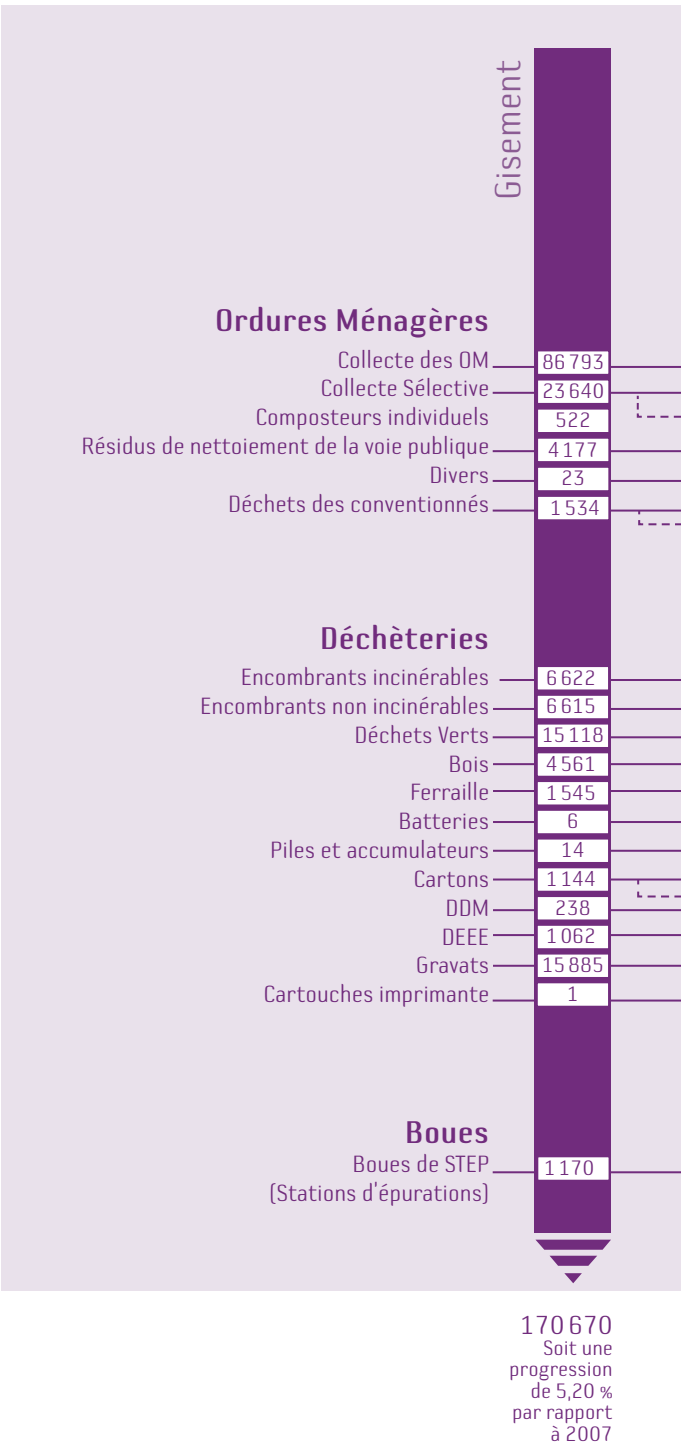
L'incinération des déchets en 2008 n'a produit que 23,1 % de mâchefers et 3,3 % de Refiom, réduisant ainsi, avec une production énergétique de 57 383 000 kWh, de 73,6 % la masse des 97 228 tonnes de déchets incinérés.

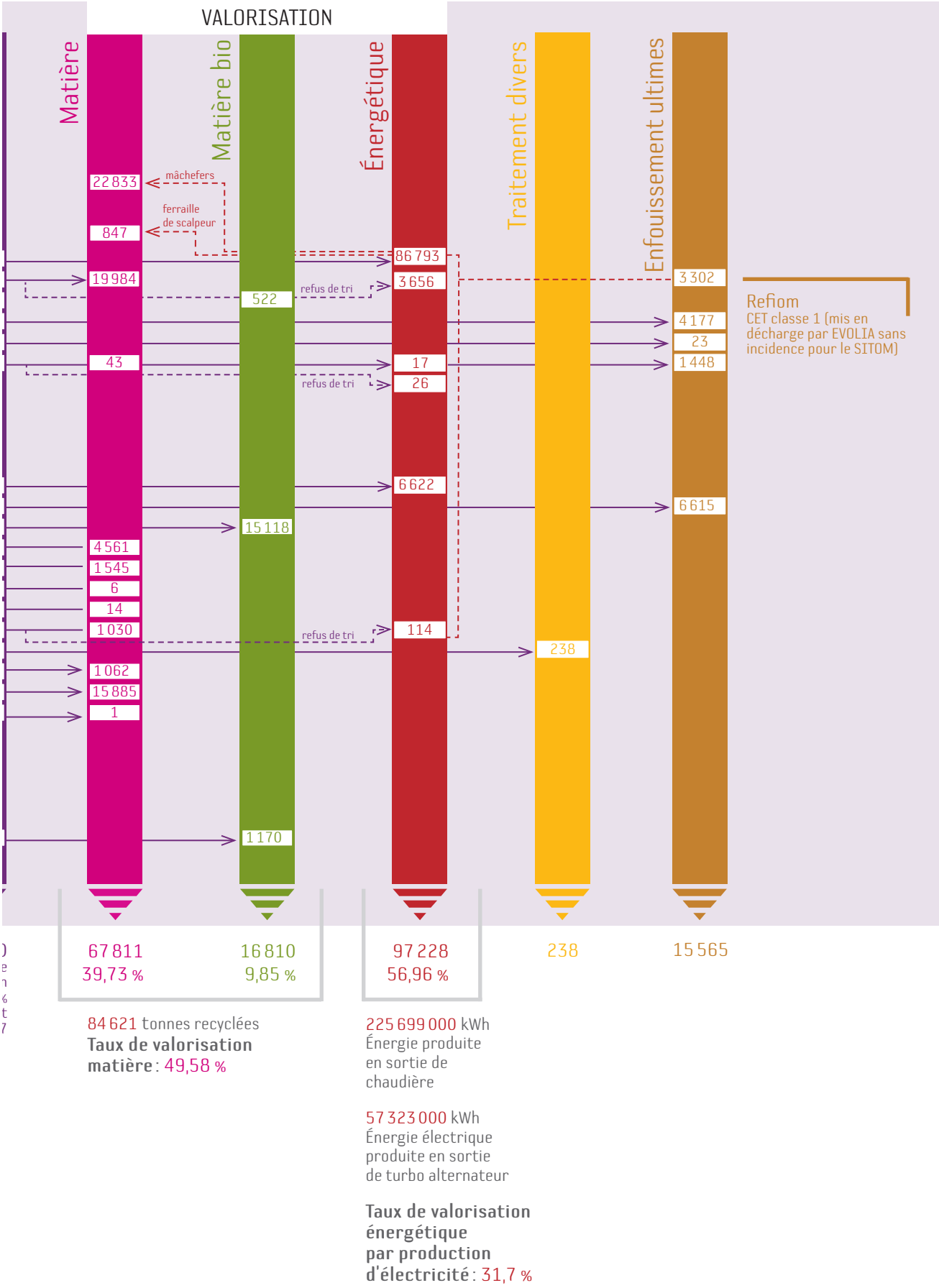
Si les mâchefers sont actuellement mis en décharge, ils sont quand même valorisés. En effet, ils servent de matériaux de construction des casiers de la décharge, leur particularité à se solidifier faisant d'eux un excellent produit pour ce type de construction, évitant à quantité équivalente, l'emploi de matériaux de remblais de carrière.

De ce fait, le SITOM Sud Gard ne porte à son bilan qu'une mise en décharge d'ultimes de 15 565 tonnes sur les 170 713 tonnes du gisement.

Par conséquent **93,16 %** du gisement sont valorisés sous la forme

- de matière
- de matière biologique
- énergétique soit une progression en 2008 de +0,56 %





Le tri sélectif

Le tri sélectif de la collecte sélective

En 2008, 264 826 habitants du SITOM Sud Gard participent à la collecte sélective, soit la totalité de la population du territoire syndical.

Le centre de tri «BS ENVIRONNEMENT» est en contrat avec le SITOM Sud Gard depuis 2004.

Les apports du centre de tri proviennent de deux flux :

- la collecte en porte à porte avec les bacs et les sacs bleus.
- la collecte en points d'apports volontaires (colonnes de collecte de journaux et magazines et bennes pour collecter le carton dans le réseau des déchèteries du SITOM Sud Gard).

Le SITOM SUD GARD a signé un contrat avec la société agréée par l'Etat « ÉCO-EMBALLAGES » intégrant :

- le reversement de soutiens à la valorisation matière.
- le reversement de soutiens à la communication.
- le reversement de soutiens aux emplois d'ambassadeurs et coordinateurs du tri.
- le reversement de soutiens à la valorisation énergétique.
- la garantie de reprise de rachat des matériaux d'emballages recyclés.

LE CENTRE DE TRI OU LA VERRERIE DU LANGUEDOC

En 2008, il a été collecté

Provenance	Rappel Tonnes 2007	Rappel Tonnes 2008	Évolution
BACS ET SACS BLEUS	14 190	14 605	+3,08 %
DECHETERIES	932	1 144	+22,74 %
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (JOURNAUX ET MAGAZINES)	2 180	2 395	+9,86 %
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (VERRE) ET PORTE À PORTE	6 697	6 705	+0,12 %
TOTAL DES TONNAGES COLLECTÉS	23 999	24 849	+3,63 %

En 2008, 100 % de la population est concerné par la collecte sélective.
La totalité de cette collecte représente pour la population concernée (264 826 habitants)
un ratio de 94 kg/hab/an.

84,83 % de cette collecte, soit 21 100 tonnes, ont été valorisés dans les filières de recyclage portant ainsi le rendement du recyclage matière à : 79,51 kg/hab/an, soit une augmentation de + 1,94 % par rapport à 2007

LES MATIÈRES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE RECYCLÉE SE RÉPARTISSENT AINSI

Matières	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Ratios 2008 en kg/hab/an
PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES, CARTONS	11 721	12 027	45,41
BRIQUES ALIMENTAIRES	101	120	0,45
FLACONNAGES PLASTIQUES	1 108	1 222	4,61
FILMS PLASTIQUES	388	381	1,44
EMBALLAGES FERREUX	466	548	2,07
EMBALLAGES NON FERREUX	37	54	0,20
VERRE	6 739	6 705	25,32
TOTAL	20 560	21 057	79,51

RÉPARTITION DE LA VALORISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2008							
Collectivité	Population	Tonnage valorisé issu du centre de tri	Ratio CS (kg/hab/an)	Tonnage valorisé par la collecte du verre	Ratio verre (kg/hab/an)	Total valorisé	Ratio total (kg/hab/an)
BOUILLARGUES	5 327	379	71,15	219	41,11	598	112,26
CC AUTOUR DE LÉDIGNAN	3 805	221	58,08	132	34,69	353	92,77
CC BTA	9 206	489	53,12	267	29,00	756	82,12
CC PONT DU GARD	4 479	229	51,13	140	31,26	369	82,38
CC LEINS GARDONNENQUE	9 564	624	65,24	342	35,76	966	101,00
CC PETITE CAMARGUE	22 543	1 319	58,51	673	29,85	1 992	88,36
CC RÉGION DE VÉZENOBRES	8 720	467	53,56	370	42,43	837	95,99
GARONS	4 533	241	53,17	116	25,59	357	78,76
GÉNÉRAC	3 692	215	58,23	118	31,96	333	90,20
LA CALMETTE	1 656	96	57,97	66	39,86	162	97,83
MANDUEL	5 836	251	43,01	121	20,73	372	63,74
NÎMES	137 740	6 954	50,49	2 447	17,77	9 401	68,25
ST GILLES	12 201	356	29,18	241	19,75	597	48,93
SIOM GARRIGUES VISTRENQUE	18 662	1 252	67,09	714	38,26	1 966	105,35
SIED DE LA VAUNAGE	10 025	715	71,32	368	36,71	1 083	108,03
SMICTOM ST CHAPTES	6 837	312	45,63	246	35,98	558	81,61
SIVU DE CHOUDEYRAGUE		44				44	
SIVU DES GRIMAUDES		159				159	
SIVU DES PEYRIÈRES		32				32	
Conventionnés						0	
ASF		4		2		4	
BAN		22				22	
ECOLE POLICE		16				16	
Sous total		* 14 397		6 580		20 977	
SITOM (verre et divers)				* 125		125	
Réajustement du verre		* - 45					
TOTAL	264 826	14 352	54,19	6 705	25,32	21 057	79,51

*45 tonnes triées au centre de tri sont comptabilisées 2 fois dans ces tonnages :
 une première fois par leur valorisation au centre de tri
 une deuxième fois par leur recyclage à la verrerie

Refus de tri à destination de l'UVE EVOLIA :
 3 796 tonnes, soit une augmentation de 11,28 % par rapport à 2007. Ce qui, au regard de 3,36 % d'augmentation des tonnages entrants au centre de tri démontre un certain affaiblissement.



Le tri sélectif

Les finances du tri sélectif

La base du contrat passé entre le SITOM Sud Gard et le centre de tri « BS ENVIRONNEMENT » repose uniquement sur le paiement des tonnes triées et valorisées. Nous ne payons pas les refus de tri qui seront incinérés au coût du marché de l'incinérateur.

Les recettes versées par le contrat Éco-Emballages permettent de rendre le coût du tri supportable par les collectivités.

De plus, le tri sélectif ouvre l'éligibilité à la TVA au taux réduit de 5,5 %, soit une économie de 14,1 % sur la totalité de la collecte et du traitement.

Un complément de recette est constitué par

la revente des matériaux dans le cadre de la garantie de reprise du contrat Éco-Emballages d'une part et par la négociation de contrats de reprise passés directement par le SITOM avec des repreneurs.

En ce qui concerne les matériaux autres que les emballages (journaux, magazines...), le SITOM Sud Gard a passé des contrats avec des repreneurs. Toutefois, les coûts de reprise sont fluctuants et liés à la mercuriale.

NOTA : hormis le verre récupéré au centre de tri (45 t), les 6 660 tonnes de verre collectées sur le territoire du SITOM Sud Gard ne coûtent pas en dépense « traitement de tri », mais rapportent uniquement en recette de soutien Éco-Emballages + Revente Matériaux à la Verrerie du Languedoc.

Les dépenses

	Tonnages	Coût HT à la tonne triée	Coût/hab	Total Dépenses
Tonnages uniquement triés au centre de tri	14 397*	266,65 €	14,50 €	3 838 954 €
Rappel 2007	13 863	263,70 €	13,86 €	3 655 593 €

*compris 45 tonnes de verre triées au centre de tri

Les recettes

RECETTES ÉCO-EMBALLAGE

	Tonnes prises en compte par Éco-Emballages	Recette Éco-Emballages à la tonne	Recette par Habitant	Soutien Éco-Emballages à la valorisation matière
BARÈME C : Aide à la tonne triée	11 877	167,13 €	7,49 €	1 984 960 €
BARÈME D : Compensation avec l'aide aux films plastiques	11 877	22,20 €	0,99 €	263 709 €*
TOTAL	11 877	189,33 €	8,48 €	2 248 670 €

*Il est à noter que la compensation ira en diminuant jusqu'à son extinction en 2010. De même, l'aide à la valorisation des films plastiques ne sera versée à 100 % que jusqu'en 2010 (210 938 euros pour 2008)

RECETTES SUR LES TONNAGES DE MATÉRIAUX RACHETÉS PAR LES REPNEURS :

Matériaux	Tonnages 2008	ratio	Total des recettes	PU Moyen	Tonnages rappel 2007	Évolution	% de valorisation
Papiers, cartons	12 027	45,41	445 776 €	37,06 €	11 721	3 %	
Briques ela	120	0,45	-	-	101	19 %	
Flaconnages plastiques	1 222	4,61	207 121 €	169,50 €	1 108	10 %	
Films plastiques	381	1,44	3 389 €	8,89 €	388	-2 %	
Emballages ferreux	548	2,07	81 229 €	148,35 €	466	18 %	
Emballages alu	54	0,20	35 866 €	665,66 €	37	46 %	
Verre	6 705	25,32	160 185 €	23,89 €	6 739	0 %	
TOTAL	21 057	79,51	933 566 €	44,34 €	20 560	2,42 %	85 %

TOTAL DES RECETTES

	Rappel 2007	2008	Évolution %
ÉCO-EMBALLAGES	2 235 594 €	2 248 670 €	+0,58 %
REVENTE MATÉRIAUX	951 966 €	933 566 €	-1,97 %
TOTAL	3 187 560 €	3 182 236 €	-0,17 %

Bilan financier du tri sélectif

		Par tonne sur la base de la totalité valorisée collecte + verre (21 057 t)	Par habitant (264 826 hab)
DÉPENSES	3 838 954 €	182,31 €	14,50 €
RECETTES	3 182 236 €	151,12 €	12,02 €
BILAN	656 718 €	31,19 €	2,48 €

COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DU TRI SÉLECTIF 2007/2008

Comparatif des tonnages 2007/2008

	Tonnages collectés	Tonnages de refus de tri	Tonnages valorisés	Tonnages soutenus par Éco-Emballages
2008	24 849 t	3 796 t	21 057 t	11 877 t
2007	23 999 t	3 411 t	20 560 t	11 863 t
ÉVOLUTION	plus 850 t	plus 385 t	plus 497 t	plus 14 t

Comparatif € / t 2007/2008

	Coût en €/t trié au centre de tri	Coût en €/t des refus de tri	Prix moyen de la revente en €/t	Éco-Emballages recette en €/t
2008	266,65 €/t	53,85 €/t	44,34 €/t	189,33 €/t
2007	263,70 €/t	52,79 €/t	46,30 €/t	191,35 €/t
ÉVOLUTION	plus 2,95 €/t	plus 1,06 €/t	moins 1,96 €/t	moins 2,02 €/t

Comparatif des bilans économiques du tri sélectif 2007/2008

	Coût au centre de tri	Coût incinération des refus de tri	Recette de vente des matériaux	Éco-Emballages recette
2008	3 838 954 €	204 415 €	933 566 €	2 248 670 €
2007	3 655 593 €	180 067 €	951 966 €	2 235 594 €
ÉVOLUTION	plus 183 361 €	plus 24 348 €	moins 18 400 €	plus 13 076 €

	TOTAL	Coût	Recette
Bilan 2008		4 043 369 €	3 182 236 €
Bilan 2007			plus 648 100 €



L'incinération

L'incinération des déchets par l'Unité de Valorisation Energétique EVOLIA

L'année 2008 représente pour EVOLIA la quatrième année complète d'exploitation.
Le fonctionnement de l'usine est régi par l'arrêté d'Exploitation n° 045.103 N du 10 juin 2005 modifiant l'arrêté d'origine n° 02.004 N du 27 février 2002.

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2008

Moyens en personnel de l'usine : 24 personnes
Tonnages traités :

Année 2008	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Cumul 2008	Rappel 2007
Quantités reçues/incinérées (en tonnes)														
Déchets ménagers et assimilés du sitom reçus	7 855	7 259	7 927	8 167	8 758	8 503	8 510	7 881	8 587	8 140	7 597	8 044	97 228	95 414
Déchets confid. sitom reçus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
OM Evolia reçus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
DIB Evolia reçus	604	787	1 194	713	664	713	243	172	174	226	294	430	6 214	9 135
Quantités DIB détournées	-	-	-	-	-	-	-	111	512	330	-	-	953	0
DASRI Evolia reçus	204	213	206	205	176	371	168	172	84	358	183	140	2 480	2 365
DASRI évacués	-	2	9	9	16	-	10	7	39	-	-	23	114	0
Quantités OM évacuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	238
Total OM, DIB et DASRI incinérés	10 792	9 731	8 193	7 462	7 023	10 251	7 099	8 729	2 002	10 678	10 685	6 176	98 843	101 027

Mise en balles (en unités)

Stockées à la fin décembre 2007 = 4 791 balles

Fabriquées	-	-	11	1 862	1 545	-	608	851	4 738	-	-	828	10 443	8 826
Destockées	2 647	2 144	-	-	6	960	440	-	-	679	2 262	59	9 197	8 537
État du stock	2 144	-	11	1 873	3 412	2 452	2 620	3 471	8 209	7 530	5 268	6 037	-	-

■ période d'arrêts techniques

Ce tableau concerne l'ensemble du fonctionnement de l'usine qui se répartit sur 5 postes d'apports :

- Les déchets ménagers et assimilés reçus provenant exclusivement du SITOM Sud Gard ou de la compétence de son territoire par conventionnement (conventionnés compris).
- Les déchets confidentiels traités pour le compte du SITOM (aucune en 2008).
- Les OM reçues pour le compte du délégataire (aucune en 2008)
- Les DIB reçus pour le compte du délégataire.
- Les DASRI reçus pour le compte du délégataire.

La valorisation énergétique

POUR UNE QUANTITÉ INCINÉRÉE DE 98 843 TONNES (OM+DIB+DASRI)				
	2005	2006	2007	2008
Quantités incinérées	89 763 t	92 809 t	101 026 t	98 843 t
Energie thermique produite	184 959 MW/h	216 318 MW/h	235 761 MW/h	226 267 MW/h
Energie électrique produite	27 088 MW/h	55 271 MW/h	56 857 MW/h	57 414 MW/h
Energie électrique exportée sur le réseau	24 292 MW/h	48 780 MW/h	50 146 MW/h	50 650 MW/h
Energie électrique auto-consommée	2 796 MW/h	6 491 MW/h	6 771 MW/h	6 764 MW/h
Taux de valorisation	21,70 %	31,90 %	30,60 %	31,70 %

Le ratio de 580 kWh/t incinérés est excellent si on le compare à l'engagement de l'opérateur (541 kWh/t). Ce qui fait d'EVOLIA une des UVE les plus performantes en France.

Les résidus issus de l'incinération

LES MÂCHEFERS		
	Production annuelle (T/AN)	Ratio/tonne incinérée (kg/t d'OM)
Année 2004	11 134	246
Année 2005	21 585	240
Année 2006	21 847	235
Année 2007	22 963	227
Année 2008	22 833	231
PRÉVISION DE L'ÉTUDE D'IMPACT	29 090	264
ÉCART 2008/ÉTUDE D'IMPACT	-21,5 %	-12,5 %

Les mâchefers sont valorisés dans un CET du Vaucluse. Ils servent à la constitution des casiers de cette décharge à la place de matériaux de carrière.

LES REFIOM (RÉSIDUS D'EPURATION DES FUMÉES D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES)		
	Production annuelle (t/an)	Ratio/tonne incinérée (kg/t d'OM)
Année 2004	1 817	40
Année 2005	3 556	40
Année 2006	4 132	44
Année 2007	3 516	35
Année 2008	3 302	33
Prévision de l'étude d'impact	4 575	42
Écart 2008/étude d'impact	-28 %	-21 %

LES ENCOMBRANTS EN SORTIE DE SCALPEUR	
Constitués essentiellement de ferrailles, les encombrants en sortie de four sont revendus par l'opérateur à la société GDE qui en assure le recyclage.	
	Production annuelle t/an
Production Année 2005	438 tonnes recyclées
Production Année 2006	407 tonnes recyclées
Production Année 2007	715 tonnes recyclées
Production Année 2008	847 tonnes recyclées
Soit 8,5 kg par tonne incinérée	

L'incinération

Suivi environnemental, analyses et contrôles

L'usine EVOLIA est soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté d'exploitation impose les analyses et contrôles suivants :

Analyses et contrôles	Périodicité	Réalisé en 2008
Programme de surveillance Environnemental	Annuelle	Point n° 4 prélèvement et analyses entre février et avril 2008 et en septembre 2007
Analyse des rejets gazeux	Tous les deux mois jusqu'à la fin du 1 ^{er} semestre 2006, puis tous les semestres	Le 7 mai 2008 et le 19/11 2008 et 28 octobre 2007**
Analyse complémentaire des COT sur rejets gazeux	Bi-mensuelle	Le 15 février 2008, 7 mai 2008, 12 juin 2008, 28 août 2008, 19 novembre 2008
Surveillance des eaux souterraines	Annuelle	Réalisée dans le cadre du programme de surveillance environnemental
Teneur en COT* ou perte au feu des mâchefers	Mensuelle	1 par mois
Teneur en imbrûlé des mâchefers	Trimestrielle	1 par trimestre
Contrôle de radioactivité des apports	En continu	Réalisé par portique de détection aux entrées de l'usine

* Carbone Organique Total ** Contrôle inopiné de la DRIRE

Un certain nombre de mesures en continu est exécuté sur les contrôles des rejets gazeux en cheminée pour les paramètres suivants :

Mesures en continu	Composants	Mesures par analyses bi-mensuelles
NOX	Oxyde d'Azote	
CO	Monoxyde de Carbone	
COT	Carbone Organique Total	
POUSSIÈRE TOTALE	Poussières	
HCL	Acide Chlorhydrique	
	Hexa fluorène	HF
SO ₂	Oxyde de Soufre	
O ₂	Oxygène	
VAPEUR D'H ₂ O	Vapeur d'eau	
PRESSION	Pression	
TEMPÉRATURE	Température	
	Métaux lourds	Cd, Ti, Hg, Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V.
	Dioxines et furanes	Dioxines et furanes

TEMPS DE DÉPASSEMENT ANNUEL SUR LES 60H AUTORISÉES

Rappel: l'arrêté d'exploitation prévoit: « La durée maximale des arrêts, dérèglements ou défaillances techniques des installations de traitement ou de mesures des effluents atmosphériques ne peut excéder 4 h sans interruption lorsque les mesures en continu prévues à l'article 7.5.2.1, montrent qu'une valeur limite de rejet à l'atmosphère est dépassée. La durée maximale de fonctionnement sur une année dans de telles conditions doit être inférieure à 60h calculée sur une année calendaire. En 2008 la durée maximale d'un dépassement a été de 4h survenue le 26/08/08 sur les moyennes semi-horaires de rejet d'acide chlorhydrique (HCL).

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
2008		1h00		0h30	0h30			5h00	0h30	0h30			8h00
2007	2h30	2h00	1h30	1h30	2h00	2h00	2h30	3h00	0h30	2h30	3h30	1h00	24h30
2006	4h00	2h00	2h30	2h00	1h00	1h00	8h00	2h00	1h00		3h30	0h30	27h30

L'installation est équipée d'un dispositif de mise à l'arrêt automatique dès qu'un dépassement supérieur à 4h en continu est mesuré.

Résultats des contrôles annuels sur les rejets gazeux d'Evolia

Nous présentons, avec les tableaux suivants, les moyennes annuelles des mesures en continu et des prélèvements bi-mensuels en cheminée. La comparaison des résultats avec les normes européennes en vigueur et les engagements du délégataire exploitant permet d'évaluer la performance de dépollution d'EVOLIA.

MESURES EN CONTINU - MOYENNES ANNUELLES

Emissions gazeuses débit de gaz sec à 11 % D'O ₂	Unités Nm ³ /h	Norme	Engagement Evolia	Moyenne annuelle 2008 1 ^{re} ligne de four	Rappel des moyennes 2007
Poussières	mg/Nm ³	10	5	0,27	0,29
Acide chlorhydrique (HCL)	mg/Nm ³	10	7	3,79	3,22
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm ³	50	30	4,90	6,63
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	50	50	1,52	5,54
Dioxyde d'azote (NOX)	mg/Nm ³	200	55	51,94	48,73
Composés organiques (COV) exprimés en carbone total (COT)	mg/Nm ³	10	10	0,24	0,18

MESURES PAR PRÉLÈVEMENTS EN CHEMINÉE - MOYENNES ANNUELLES

Métaux lourds	Unités	Valeur limite à l'émission sur 1/2h	Engagement Evolia	Moyenne annuelle 2008 1 ^{re} ligne de four	Rappel des moyennes 2007
Cadmiun (Cd)	mg/Nm ³	0,050	0,03	0,006	0,00873
Titane (Ti)					
Mercure (HG)					
Antimoine (SB)					
Arsenic (AS)					
Plomb (PB)					
Chrome (CR)					
Cobalt (CO)					
Cuivre (CU)					
Manganèse (MN)					
Nickel (NI)					
Vanadium (V)					
Poussières	mg/Nm ³	30		0,7	4,326
Acide chlorhydrique (HCL)	mg/Nm ³	60		5,75	3,745
Acide fluorhydrique (HF)	mg/Nm ³	4		0,0715	0,07
Composés organiques (COV) exprimés en carbone total (COT)	mg/Nm ³	20		1,65	2,98
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm ³	200		3,85	3,285
Oxyde d'azote (NOX)	mg/Nm ³	400		39,65	26,45
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	100		3,9	4,25
Dioxines / furanes	nano g/Nm ³	0,1	0,04	0,007	0,0047

NOTA : N/m³ ou Normal m³ = m³ aux conditions normalisées de température et pression ramenées à 11 % d'Oxygène sur gaz sec.

L'incinération

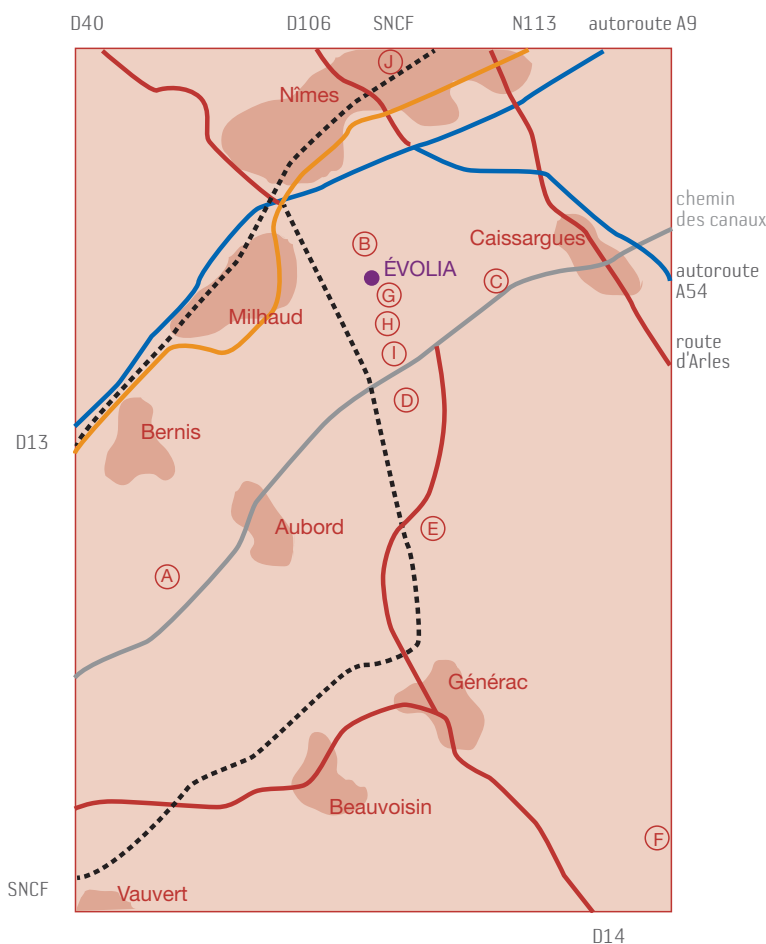
Campagne 2008 des mesures de contrôles environnementaux

Le point zéro réalisé en 2003 et début 2004, avant la mise en service de l'UVE EVOLIA, a permis de faire un état des lieux de la pollution environnementale. Cet état zéro a été présenté au Comité de Suivi Dioxines et à la CLIS en 2004. La nouvelle campagne constitue le point d'analyse environnementale n° 4 qui a été comparé à l'état zéro précédemment réalisé. Celle-ci comprend :

- Des mesures de retombées réalisées entre le 7 janvier 2008 et le 16 mars 2008 par le Laboratoire APAVE SUD EUROPE.
- Des mesures de particules en suspension réalisées entre le 21 janvier 2008 et le 7 février 2008 pour le point E et entre le 15 janvier et le 29 janvier 2008 pour le point J par le Laboratoire APAVE SUD EUROPE et du 24 janvier 2008 au 28 février 2008 pour le point B.

- Des mesures de prélèvements des sols réalisées le 25 mars 2008 par le Laboratoire CARSO LYON.
- Des mesures de prélèvements sur les végétaux (principalement vignes et raisins) réalisées le 3 septembre 2007 par le Laboratoire CARSO LYON.
- Des mesures de prélèvements et analyses dans le lait de vache en 2008 par le Laboratoire MICROPOLLUANT TECHNOLOGIE SA.

L'ensemble de ces mesures et prélèvements a été effectué sur les sites préalablement choisis par l'INERIS, responsable du Protocole de Suivi Environnemental.



Les sites, qui ont été définis à partir de l'implantation de l'usine et des conditions de vents dominants, sont représentés (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J) sur la carte ci-contre.

Les conclusions présentées par l'INERIS ont été les suivantes :

... «Cette cinquième campagne de mesure a permis de mesurer les niveaux de dioxines et de métaux lourds dans différents compartiments environnementaux et de les mettre en parallèle avec les résultats obtenus depuis le démarrage de l'installation EVOLIA.

Comparativement aux périodes de prélèvements précédentes, on n'observe pas d'augmentation significative de la contamination sur les points d'impact de l'installation.

Globalement, les points positionnés sous l'influence de l'installation ne relèvent pas de différences significatives avec les points témoins (fond, urbain).

Les niveaux mesurés dans les différents compartiments (air, sol, végétaux et le lait) sont inférieurs aux seuils réglementaires ou aux valeurs guides et/ ou conformes à des niveaux que l'on peut mesurer dans un environnement rural, quand ils existent.

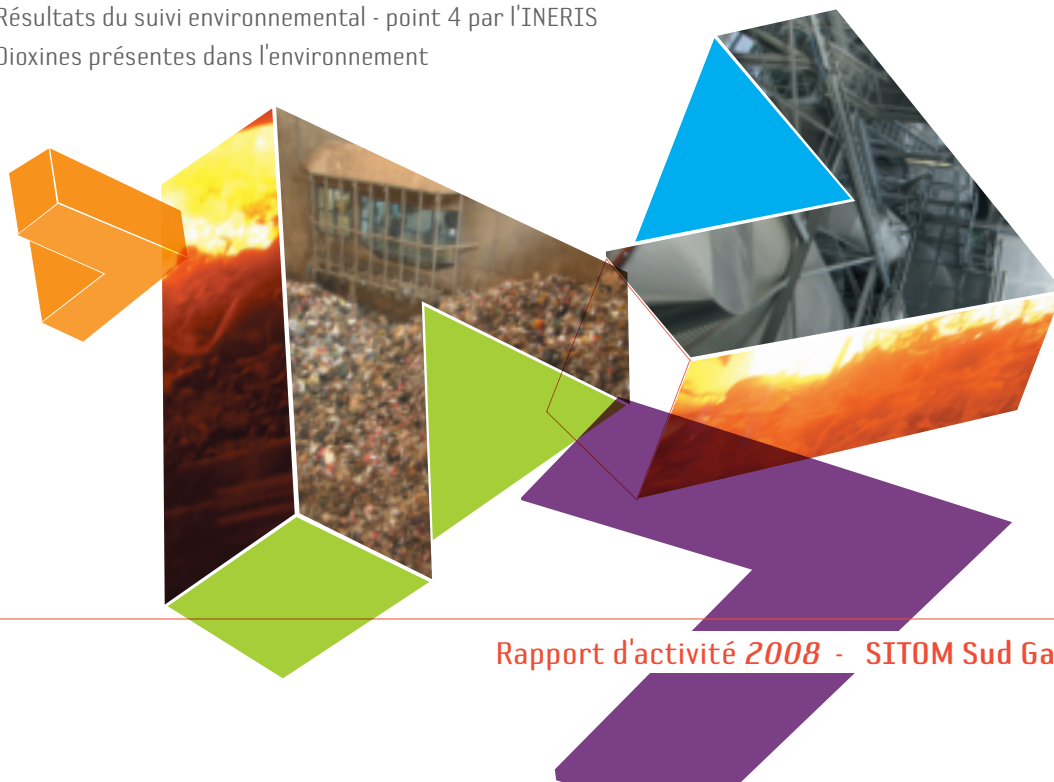
Il serait intéressant d'obtenir des données météo avec un pas de temps plus court, de manière à affiner les roses des vents pour la sélection des filtres. Des données en base horaire voire demi-horaire ou quart-horaire permettraient d'affiner les roses des vents. »...

La CLIS : Commission locale d'information et de surveillance

La CLIS, réunie par Monsieur le Préfet, s'est tenue le 27 novembre 2008 :

Elle a comporté :

- Bilan de fonctionnement 2007 et 2008 au 31 juillet
- Évolution générale des ouvrages
- Contrôles environnementaux
- Questions diverses
- Résultats du suivi environnemental - point 4 par l'INERIS
- Dioxines présentes dans l'environnement



L'incinération

Ne sont traitées par incinération que les quantités d'ordures ménagères résiduelles après le tri sélectif et la valorisation des produits récupérés en déchèteries. Ce traitement par incinération n'en reste pas moins l'élément majeur de la filière de traitement des déchets. 97 228 tonnes représentent 56,96 % des 170 670 tonnes du gisement. La répartition de l'incinération par collectivité adhérente est présentée dans le tableau ci-après.



LES QUANTITÉS DU SITOM SUD GARD TRAITÉES PAR L'UVE EVOLIA

Celles-ci se décomposent en 4 fractions :

		2008	Rappel 2007
■ les ordures ménagères	soit	86 811 t	85 658 t
■ les refus de tri	soit	3 796 t	3 411 t
■ les encombrants incinérables	soit	6 622 t	6 345 t
■ les divers	soit		
Total		97 228 t	95 414 t

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	Communes & syndicats de communes	Population 2008	Déchets confidentiels & divers	Encombrants	O.M.	Refus de tri	Total 2008	Ratio 2008 en kg/hab/an	Rappel 2007	Ratio 2007 en kg/hab/ an
	Bouillargues	5 327			1 457		1 457	273	1 380	261
	C.C. Beaucaire Terre d'Argence	9 206		424	2 565		2 986	324	3 236	357
	C.C. Petite Camargue	22 543		1 017	6 349		7 366	326	7 380	331
	C.C. Lédignan	3 805			836		836	219	824	227
	C.C. Leins Gardonnenque	9 564		284	2 487		2 771	289	2 610	276
	C.C. Pont Du Gard	4 479		107	1 546		1 653	369	1 296	289
	C.C. Vézénobres	8 720		386	2 187		2 573	295	2 475	292
	Garons	4 533		108	1 201		1 309	288	1 282	283
	Générac	3 692			905		905	245	892	242
	La Calmette	1 656			488		488	294	487	294
	MANDUEL	5 836			1 405		1 405	240	1 451	249
	SMICTOM St Chaptès	6 837			1 620		1 620	236	1 601	234
	SIOM Garrigues Vistrenque	18 662		548	3 986		4 534	245	4 375	234
	Sitom Sud Gard (refus de tri)	264 826				3 796	3 796	14	3 411	13
	SIED Vaunage	10 025		293	2 232		2 525	251	2 558	262
	St Gilles	12 201		678	4 362		5 040	413	5 084	417
	Nîmes	137 740		1 792	53 167		54 959	399	54 004	392
	SIVU Choudeyrague déchèterie			163			163		142	
	SIVU Grimaudes déchèterie			697			697		672	
	SIVU Peyrières déchèterie			125			125		112	
	Sous total	264 826		6 622	86 794	3 796	97 211	367	95 290	361
CONVENTIONNÉS	ASF				0		0		0	
	BAN				0		0		0	
	C.C. ANDUZE				0		0		92	
	LE TREMLIN				1		1		0	
	CROIX ROUGE				2		2		5	
	DDSP				0		0		0	
	DOUANES				0		0		0	
	ECOLE DE POLICE				0		0		0	
	FONCIA DÉSIMEUR				10		10		0	
	AUTRES				1		1		27	
	RESTAU DU CŒUR				3		3		0	
	SOUS TOTAL			0	17		17		124	
	TOTAL			6 622	86 811	3 796	97 228		95 414	

L'incinération

Les conditions économiques du traitement

Dépense annuelle refacturée aux collectivités membres
5 235 493 €

Coûts résultants pour l'année 2008 hors taxes (TVA, TF, TP)
53,85 € par tonne
19,77 € par habitant

Rappel 2007
52,73 € par tonne
19,08 € par habitant

Dépense annuelle refacturée aux conventionnés :
901 € HT majorés de 10 % de frais de gestion

- La taxe foncière refacturée aux adhérents en 2008 a été de 142 969 €
- La taxe professionnelle refacturée aux adhérents en 2008 a été de 252 744 €
- L'impact de ces deux taxes sur le prix à la tonne s'élève à 4,00 €/t portant le prix de traitement à 57,85 €/t hors TVA.

ETAT DES RECETTES 2008 AFFECTÉES MENSUELLEMENT DANS LE PRIX DE TRAITEMENT

Recettes	P.U / tonnes	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Annuel
Tonnages		7 855	7 259	7 927	8 167	8 758	8 503	8 510	7 881	8 587	8 140	7 597	8 044	97 228
Vente électricité	24,33 €	210 775	201 479	227 966	222 880	236 658	238 139	222 167	205 808	221 929	218 879	202 163	214 234	2 623 078
Mâchefers, ferreux et non-Ferreux	0,67 €	5 804	5 550	6 281	6 144	6 527	6 575	6 138	5 686	6 132	6 046	5 579	5 902	72 363
DIB TvF1	93,32 €	77 769	78 182	78 478	75 328	22 213	28 324	47 816	81 492	48 668	65 653	80 783	79 069	763 774
TvF2	83,99 €	23 065	72 717	16 978	0	0	0	0	24 630	0	0	48 270	12 742	198 402
TvF3	74,66 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TvF4	69,99 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Confidentiels Conventionnés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIB Conventionnés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DASRI	233,30 €	47 541	49 975	48 462	48 484	42 121	90 064	41 091	42 092	20 577	86 909	44 294	33 242	594 853
Redevance transport des DASRI		170	170	170	170	170	170	170	175	175	175	175	175	2 066
Total des Recettes		365 124	408 073	378 335	353 005	307 689	363 272	317 383	359 884	297 483	377 662	381 264	345 364	4 254 536

Tvf1 : Tranche de vide de four n° 1



Le compostage

Les déchets verts

La collecte des déchets verts se fait essentiellement à travers le réseau des 24 déchèteries du SITOM Le Syndicat met à disposition des collectivités les caissons de 35 m³ nécessaires à cette collecte et gère le transport par rotation.

Afin de ne pas pénaliser les collectivités les plus éloignées du lieu de traitement, les coûts de transport ont été mutualisés à travers la cotisation d'adhésion et ne sont donc pas refacturés aux adhérents.

Le traitement des déchets verts se fait sur la plate-forme de compostage de Marguerittes,

à travers le marché public passé avec SITA SUD. Cette société a la responsabilité de la commercialisation et de l'écoulement du compost produit.

A la moitié de l'année 2008, 3 nouvelles plates-formes de broyage financées par le SITOM SUD GARD, sont venues équiper les déchèteries de Garrigues Sainte Eulalie, de La Rouvière et de Saint Césaire de Gauzignan.

Ces équipements ont amené une souplesse de l'accueil des déchets verts et une optimisation des transports après broyage des végétaux.

Nous pouvons analyser le bilan du fonctionnement ainsi :

	Tonnages broyés	Tonnages compostés	Nombre de rotations	Km parcourus	Poids moyens transportés par benne
2008	524 t	1.115 t	233 u	12.800 Km	4,96 t *
2007	0 t	1.095 t	374 u	20.300 Km	2,93 t
BILAN		Plus 20 t	Moins 141 u	Moins 7.500 Km	Plus 2,03 t

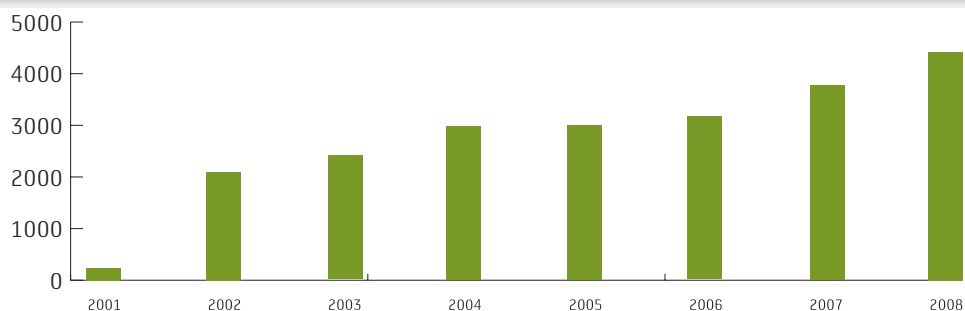
*Nota : le poids moyen des bennes de déchets verts broyés est de 9,16 tonnes.

Ainsi, nous relevons pour ces 3 nouvelles plateformes une économie de 18 000 € HT pour 6 mois de fonctionnement sur les coûts de transport par rapport à 2007. Bilan économique et écologique largement positif, qu'il faut ajouter au bilan des équipements similaires déjà en place sur les déchèteries du SIVU des Grimaudes à Bouillargues et du SIED de la Vaunage à Caveirac.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2007	Tonnages 2008	Coût unitaire	Dépense
12 882 t	15 118 t	42,43 €	641 494 €

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE COMPOST EN TONNES



LE RACHAT DU COMPOST

160 tonnes de compost ont été achetées par le SITOM à l'entreprise SITA pour un montant de 512 € soit 3,19 € HT/t.

LE TRANSPORT DES DÉCHETS VERTS

Cette prestation réalisée par la COVED a permis d'effectuer 3 600 enlèvements de bennes de déchets verts pour un coût de 335 632 € HT, supporté par le syndicat sous la forme de la mutualisation des coûts sur les recettes des cotisations d'adhésion.



Le compostage

Les boues de STEP (station d'épuration)

Le traitement des boues de STEP peut relever soit de la compétence déchets, soit de la compétence assainissement (Résidus d'épuration des eaux usées), soit de la responsabilité de l'exploitant de la station d'épuration ; dans ce cas, la boue devient un déchet de l'activité industrielle (DIB).

Quantité de boues traitées : 1 170 tonnes

DONNÉES ÉCONOMIQUES				
Rappel 2007	Tonnages 2008	Prix unitaire	Coût/hab*	Dépense
1 281 t	1 170 t	75,40 €/t	6,64 €	88 223 €

* 5 communes : Vauvert, Gajan, Fons Outre Gardon, Saint Bauzely et Saint Mamert représentant 13 279 habitants, ont fait traiter leurs boues sur l'année complète.

Le Compostage individuel

Depuis sa création, le SITOM Sud Gard a incité les collectivités à la distribution, contre caution, de composteurs à destination de l'habitat individuel.

Cette action vise à la réduction à la source de la fraction fermentescible des O.M. et au traitement à domicile d'une partie de la production de déchets verts.

Par la production d'un compost domestique, le citoyen assure l'écoulement d'un produit sain et sans danger ayant une action sur les plantes des jardins individuels.

La quantité de compost individuel est très variable d'une famille à l'autre. Il est donc difficile d'estimer le gisement traité ainsi que la production qui en découle.

Toutefois, nous pouvons estimer entre 70 et 100 kg/an de produits détournés du gisement pour les familles dotées de composteurs individuels.

Le nombre de composteurs individuels mis à disposition sur le SITOM Sud Gard est de :

6 150 COMPOSTEURS

NOTA : Soit une augmentation de 458 composteurs par rapport à 2007

Ce qui peut représenter un poids de déchets réduits à la source de l'ordre de 522 tonnes et une économie comparée au prix de l'incinération de 522 t x 53,85 € = 28 110 €

Le traitement du bois

L'objectif de la mise en place de cette filière de traitement est triple :

- obtenir un coût de traitement inférieur à celui de l'incinération, transport compris,
- valoriser sous forme matière par recyclage un produit ayant un pouvoir de seconde vie,
- diminuer en contrepartie l'apport à l'incinérateur.

Tonnages traités : 4 561 tonnes

L'augmentation des tonnages est liée au traitement du bois de 2 déchèteries supplémentaires à partir de janvier 2008 (Ancienne Motte et Saint-Césaire à Nîmes. Avant, le bois était traité dans le cadre du marché d'exploitation de la déchèterie, donc directement via MSE).

DONNÉES ÉCONOMIQUES			
Rappel 2007	Tonnages 2008	Prix unitaire	Dépense
2 992 t	4 561 t	39,65 €/t	180 860 €



Les autres filières

Les gravats

Cette nouvelle filière a été mise en place le 1^{er} février 2007. Seule la Ville de Nîmes n'a pas encore rejoint la filière de traitement du SITOM.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2007	Tonnage 2008	Prix unitaire moyen	Dépense
13 816 t	15 885 t	3,70 €/t	58 747 €

Les gravats sont apportés par les adhérents dans les 2 centres de traitement géographiquement répartis pour limiter les coûts de transport. Les sites de traitement ont changé :

- CVM à Nîmes
- SARL L'Estagnol à Vauvert.

L'augmentation du PU moyen par rapport à 2007 est due :

- à l'augmentation du PU moyen de traitement (nouvel A0) : 3,70 € au lieu de 3,50 €
- au traitement de bennes déclassées :
 - 17,140 tonnes pour la catégorie 2 (présence d'indésirables autres que gravats dans ces bennes) à 6,50 €/t
 - 0,760 t d'indésirables tels que amiante à 160 €/t.

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Au cours de l'année 2005, le SITOM Sud Gard a mis en place la collecte et le traitement des DDM. Il s'agit de répondre aux objectifs légaux et contenus dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers pour organiser la collecte des déchets produits en petites quantités par les ménages. Ces déchets peuvent, par leur nature, représenter un risque pour l'environnement et les personnes (toxicité, inflammabilité...).

Les principales familles sont les suivantes : peintures, vernis, colles, tubes fluorescents, diluants, solvants, acides, bases, radiographies, aérosols...

Le SITOM Sud Gard a doté 22 déchèteries d'armoires et de conteneurs spécialisés à destination du stockage provisoire avant enlèvement et traitement.

Un marché d'enlèvement a été passé avec la société CHIMIREC-SOCODELI. Le coût de traitement de ces déchets est très élevé, la facturation ne se faisant pas à la tonne mais au kg. Le coût du transport est mutualisé.

238 301 kg (238 t) de produits dangereux et toxiques ont été collectés et traités en 2008.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

	Tonnages	Prix unitaire moyen €/t	Dépense de traitement
2005	30 144 t	529,46 €	15 960 €
2006	116,721 t	385,65 €	45 013 €
2007	156,595 t	516,54 €	80 888 €
2008	238,301 t	548,84 €	130 789 €

NOTA : les aides versées par l'Agence de l'Eau sont déjà impactées dans le prix de traitement
Les transports ont été sortis de ce coût car ils sont mutualisés et pris en charge par la cotisation syndicale.

NOTA : la baisse enregistrée en 2007 des aides de l'Agence de l'Eau par rapport à l'année 2006 dans le cadre du 9^e programme mis en place depuis 01/01/07, continue à se répercuter en 2008.

L'augmentation des tonnages est liée au traitement des DDM de 2 déchèteries supplémentaires à partir de janvier 2008 (Ancienne Motte et Saint-Césaire à Nîmes. Avant les DDM étaient traités dans le cadre du marché d'exploitation de la déchèterie donc directement via MSE).

Le transport des DDM a coûté 46 241 € (subvention déjà déduite).

Les autres filières

La ferraille des déchèteries

Depuis 2004, le SITOM Sud Gard a contractualisé un marché de reprise de la ferraille de déchèteries et des batteries avec la société GDE à Aubord. Les bases des prix de reprise sont liées à la mercuriale des prix de reprise du marché. Toutefois, le SITOM Sud Gard a négocié avec la société GDE un prix plancher minimum de reprise à 20 €/tonne en cas de baisse du marché. Nous avons observé au cours de l'année 2007 une continuité de la remontée des cours de reprise par rapport à 2005, mais ces derniers sont encore très éloignés de la moyenne 2004 qui s'élevait à 91 €/tonne. Le prix moyen de reprise 2007 aura été de 62,44 €/tonne. L'ensemble des tonnages récupérés et valorisés a été de 1 854 tonnes, soit une baisse de 14,64 % par rapport à 2006, cette baisse étant la conséquence de la mise en place de la filière DEEE et de la recrudescence des vols en déchèterie.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

	Tonnage	Prix unitaire	Recette
2005	1 928 t	36,96 €	71 259 €
2006	2 172 t	42,16 €	91 577 €
2007	1 854 t	62,44 €	115 764 €
2008	1 545 t	96,99 €	149 857 €

Les batteries

Les batteries collectées dans les déchèteries sont reprises par la société GDE d'Aubord pour être traitées après séparation de l'acide, lui-même retraité, alors que le plomb et le polypropylène des carcasses sont recyclés. En 2007, seulement 14 tonnes de batteries ont encore été récupérées. La stagnation de la collecte enregistrée en 2007 est la conséquence essentielle du vol des produits en déchèteries.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

	Tonnage	Prix unitaire	Recette
2005	25 t	30,00 €	750 €
2006	14 t	29,14 €	508 €
2007	14 t	30,00 €	422 €
2008	6 t	31,00 €	187 €

Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

La filière DEEE est en place depuis la fin de l'année 2007. On compte 24 points de collecte dans les déchèteries du SITOM Sud Gard et les services techniques de la Ville de Nîmes. L'éco-organisme OCA-DEEE verse au SITOM Sud Gard des aides à la tonne collectée qui sont reversées aux collectivités, et une participation forfaitaire par point de collecte servant à l'équipement des points de collecte ; 22 conteneurs maritimes pour le stockage des DEEE ont ainsi été mis en place dans le courant du dernier trimestre 2008 par le syndicat. La collecte est gratuite. En 2008, elle a permis de collecter 1 062 tonnes soit plus de 4 kg/hab/an et a concerné près de 125 000 appareils (GEM + PAM + écrans). (pour info : moyenne départementale = 3,15 kg/hab/an et nationale = 2,60 kg/hab/an pour les collectivités locales).

DONNÉES ÉCONOMIQUES

	Tonnages	Prix unitaire	Recette
2007	210 t	46,18 €/t	9 711 €
2008	1 026 t	40,74 €/t	43 264 €

Nota :

La mise en place de cette filière a un autre impact écologique et économique : en effet, elle permet le recyclage de ces équipements dans des filières adaptées et ainsi, les tonnages de PAM ne sont plus incinérés et les tonnages d'écrans mis en CET. De même, les gros électroménagers suivant cette filière sont démantelés « dans les règles de l'art » et recyclés.

Le bilan économique est donc positif malgré la perte de recette de revente de la ferraille des GEM :

Recette DEEE (sans l'aide forfaitaire) + Economie CET et UVE - Recette ferraille perdue = + 27 500 €HT.

Sans compter les économies de transport réalisées directement par les collectivités, la collecte des DEEE étant gratuite contrairement à celles des encombrants incinérables ou non incinérables et de la ferraille de déchèteries.

Les piles et accumulateurs

La collecte des piles et accumulateurs est généralisée dans le SITOM Sud Gard soit, par la mise en place de points de collecte dans les mairies, établissements publics, soit par la mise à disposition par COREPILE Sud Gard de fûts de collecte dans les déchèteries. La prestation d'enlèvement et de traitement est assurée gratuitement par la société COREPILE.

DONNÉES ÉCONOMIQUES	
ANNÉE	Tonnage collecté et recyclé
2004	9 833 kg
2005	12 660 kg
2006	15 200 kg
2007	11 997 kg
2008	13 894 kg

Les cartouches d'imprimantes

Changement de prestataire en juillet 2008 : Ecologik Buro à Alès
Tonnage collecté à partir de juillet 2008 : 1 135,200 kg soit plus de de 3 600 unités.
(Nous n'avons pas pu avoir de chiffres sur le 1er semestre à cause du précédent prestataire MARLEVA...)
Rappel 2006 : 6 673 cartouches
Rappel 2007 : 5 227 cartouches

L'enfouissement des déchets ultimes

Toute filière de traitement ne peut se passer de décharges d'ultimes, quelles que soient la constitution et l'organisation des filières de traitement des déchets. Il restera ce que l'on ne peut recycler sous forme matière et ce que l'on ne peut incinérer.

Le SITOM Sud Gard a passé un marché de 5 ans pour l'enfouissement des déchets ultimes à la décharge de classe II de Bellegarde. Les conventionnés sont refacturés avec une majoration de 10 % pour frais de gestion, ce qui génère une recette de 10 309 €.

La totalité des apports enfouis en 2008 est de 12 263 tonnes.

- Répartition des tonnages :
- 6 615 tonnes d'encombrants
 - 4 177 tonnes de déchets de nettoyage
 - 1 448 tonnes de déchets ultimes des conventionnés
 - 23 tonnes de verre pollué

DONNÉES ÉCONOMIQUES			
	Tonnages	Prix unitaire	Dépense
2007	12 551 t	68,56 €/t	860 565 €
2008	12 263 t	71,20 €/t	873 118 €

La baisse des tonnages s'explique par le détournement d'une partie des tonnages vers la filière DEEE (284,50 tonnes d'écrans traitées dans les DEEE en 2008).

Le bilan

MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2008

N° marché	objets	titulaire	adresse
20080000000001	Traitement des gravats des déchèteries du Sitom Sud Gard Lot 1 : Déchèteries de Garrigues Ste Eulalie, St Césaire de Gauzignan	Cévennes Déchets	3, rue de la Judie 30100 ALES
20080000000002	Traitement des gravats des déchèteries du Sitom Sud Gard Lot 2 : Déchèteries de Bezouce, Bouillargues, Comps, Meynes, Poulx, Redessan, Vallabrègues	Crozel Valorisation Matériaux	ZAC km Delta 2 638, rue Etienne Lenoir 30000 NIMES
20080000000003	Traitement des gravats des déchèteries du Sitom Sud Gard Lot 3 : Déchèteries d'Aimargues, Beauvoisin, Bellegarde, Fourques, Garons, Le Cailar, St Gilles, Vauvert	Groupeement solidaire : Aranda / L'Estagnol	Zone Industrielle 30600 VAUVERT
20080000000004	Traitement des gravats des déchèteries du Sitom Sud Gard Lot 4 : Déchèteries de Caveirac, Nîmes	Crozel Valorisation Matériaux	ZAC km Delta 2 638, rue Etienne Lenoir 30000 NIMES
20080000000005	Traitement des gravats des déchèteries du Sitom Sud Gard Lot 5 : Déchèteries de La Rouvière, Ste Anastasie	Crozel Valorisation Matériaux	ZAC km Delta 2 638, rue Etienne Lenoir 30000 NIMES
20080000000006	Aménagement de 3 plateformes de broyage de déchets verts	Et de SACER Sud Est Crégut Languedoc	1950, avenue Maréchal Juin BP 57179 30914 NIMES cedex 2
20080000000007	Fabrication du journal « ATOUTRI » - travaux d'impression	SA Imprimerie Léonce Deprez	Zone Industrielle 62620 RUITZ
20080000000008	Fourniture et livraison de conteneurs maritimes pour le stockage des déchets électriques et électroniques en déchèteries	PROGECO	BP 80012 13568 MARSEILLE cedex 02
20080000000009	Fourniture d'un équipement de stockage des déchets dangereux	AGEC	Chemin de Barandéguy 64900 LAHONCE

MONTANT DES RECETTES 2008 DE RACHAT DE MATÉRIAUX VERSÉES PAR LES ENTREPRISES PARTENAIRES

Principaux partenaires		Montant 2008 en € HT	%
PAPREC	Recyclage du papier et carton	445 776 €	13,11 %
GDE	Recyclage de l'acier de déchèteries	149 857 €	4,41 %
VERRERIE DU LANGUEDOC	Recyclage du verre	160 185 €	4,71 %
GENERAL INDUSTRIE	Recyclage des plastiques	207 121 €	6,09 %
GDE	Recyclage de l'aluminium	35 866 €	1,05 %
GDE	Recyclage de l'acier de col. Select	81 229 €	2,39 %
ÉCO-EMBALLAGES	Soutien à la tonne valorisée	2 248 670 €	66,12 %
PAPREC	Recyclage des films plastiques	3 389 €	0,10 %
OCA DEEE	Recyclage des DEEE	68 744 €	2,02 %
TOTAL		3 400 837 €	100 %

MONTANT DES PRESTATIONS DE TRAITEMENT EN 2008 PAYÉES AUX ENTREPRISES PARTENAIRES

	Principaux partenaires	Montant 2008 en €/T	%
EVOLIA	Incinération (recettes déduites)	5 235 493 €	45,67 %
BS ENVIRONNEMENT	Tri sélectif	3 857 984 €	33,6 %
SITA SUD	Compostage des déchets verts	641 494 €	5,59 %
SITA SUD	Enfouissement des ultimes	873 118 €	7,61 %
TERRA-SOL	Compostage des boues de STEP	88 223 €	0,77 %
COVED	Transport des déchets verts	335 632 €	2,93 %
SUD BROYAGE / CEVENNES DECHETS	Traitement du bois	180 860 €	1,58 %
SOCODELI	Collecte et traitement des DDM (recettes déduites)	172 620 €	1,50 %
GENTES	Transport du quai de transfert de Comps	20 445 €	0,18 %
CROZEL VALORISATION MATÉRIAUX	Traitement des gravats	33 140 €	0,29 %
CEVENNES DECHETS	Traitement des gravats	68 €	0,00 %
L'ESTAGNOL	Traitement des gravats	25 539 €	0,22 %
TOTAL		11 464 616 €	100 %

ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS PAR FILIÈRE

ANNÉE	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008	
POPULATION	260 456		253 849		250 784		260 634		261 663		263 599		264 826	
Recyclage	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Verre	4 608	17,69	5 370	21,15	5 922	23,61	6 087	23,35	6 652	25,42	6 739	25,56	6 705	25,32
Papier et cartons	6 450	24,76	8 610	33,92	9 840	39,24	10 581	40,6	11 394	43,54	11 822	44,85	12 147	45,87
Emballages métal	271	1,04	350	1,38	460	1,83	412	1,58	464	1,77	466	1,77	548	2,07
Emballages alu	-	0,00	-	0,00	19	0,08	13	0,05	15	0,06	37	0,14	54	0,20
Flaconnages plastiques	640	2,46	790	3,11	830	3,31	962	3,69	1 061	4,05	1 108	4,20	1 222	4,61
Films plastiques	-	0,00	-	0,00	277	1,10	342	1,31	394	1,51	388	1,47	381	1,44
Ferraille de déchèterie	-	0,00	-	0,00	848	3,38	1 928	7,40	2 172	8,30	1 854	7,03	1 545	5,83
Batteries	-	0,00	-	0,00	-	0,00	25	0,10	14	0,05	14	0,05	6	0,02
Bois de déchèterie	-	0,00	-	0,00	-	0,00	1 050	4,03	2 528	9,66	2 992	11,35	4 561	17,22
Piles et accumulateurs		0,00		0,00	10	0,04	13	0,05	15	0,05	12	0,04	14	0,05
DEEE											210	0,8	1 062	4,01
Gravats											13 816	52,41	15 885	59,98
Cartouches informatiques													1	0,00
TOTAL	11 969	45,95	15 120	59,56	18 206	72,6	21 413	82,16	24 709	94,43	39 458	149,68	44 131	166,64

Traitement divers

DDM	-	-	-	-	-	-	30	0,11	117	0,45	157	0,59	238	0,90
TOTAL							30	0,11	117	0,45	157	0,59	238	0,90

Compostage

Déchets verts	2 397	9,20	7 188	28,32	10 309	41,11	10 249	39,32	10 775	41,18	12 882	48,87	15 118	57,08
Boues de STEP	-	0,00	-	0,00	2 486	9,91	2 832	10,87	2 376	9,08	1 281	4,86	1 170	4,42
Composteurs individuels	-	0,00	-	0,00	-	0,00	408	1,56	408	1,56	484	1,84	522	1,97
TOTAL	2 397	9,20	7 188	28,32	12 795	51,02	13 489	51,75	13 559	51,82	14 647	55,56	16 810	63,47

OMR résiduelles

Mise en décharge	94 952	364,56	88 963	350,46	45 504	181,45	4 576	17,56	10 176	38,89	12 551	47,61	12 263	46,36
Incinération	-	-	-	-	41 391	165	95 585	366,74	97 003	370,72	95 414	361,97	97 228	367,14
Total	94 952	365	88 963	350	86 895	347	100 161	384,3	107 179	409,61	107 965	409,58	109 491	413,44
TOTAL GÉNÉRAL	109 318	419,72	111 271	438,34	117 896	470,11	135 093	518,32	145 564	556,30	162 227	615,43	170 670	644,46

A = Tonnes B = Kg/an/hab

Le bilan

Le Compte Administratif 2008 : document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget.

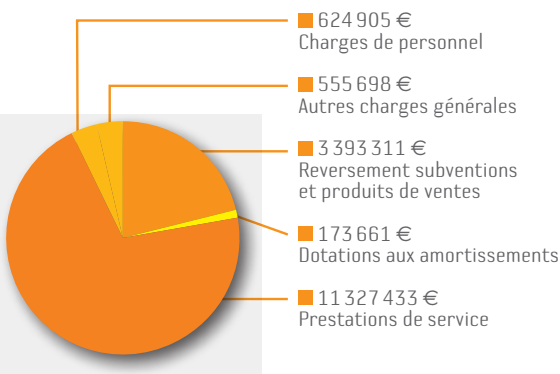
- Il présente les résultats comptables de l'exercice,
- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

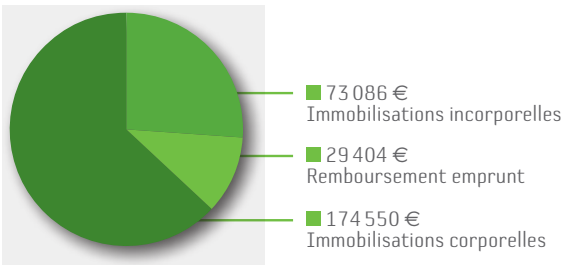
	Mandats émis	Titres émis	Résultat ou solde
TOTAL DU BUDGET	16 352 048,27 €	7 337 528,01 €	92 658,69 €
FONCTIONNEMENT	16 075 008,51 €	15 928 555,03 €	-146 453,48 €
INVESTISSEMENT	277 039,76 €	273 660,98 €	-3 378,78 €
002 RÉSULTAT REPORTÉ N-1		609 846,67 €	609 846,67 €
001 SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1		525 465,33 €	525 465,33 €

TOTAL SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
FONCTIONNEMENT	16 075 008,00 €	15 928 555,00 €	-146 453,00 €
INVESTISSEMENT	277 040,00 €	273 660,00 €	-3 379,00 €

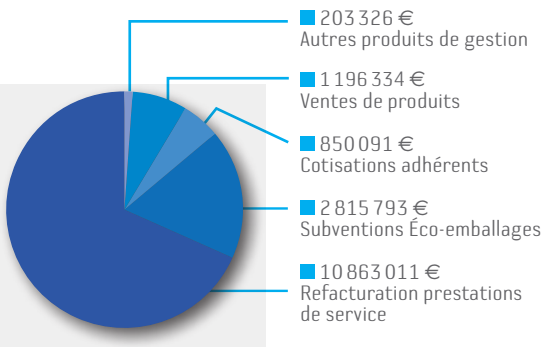
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



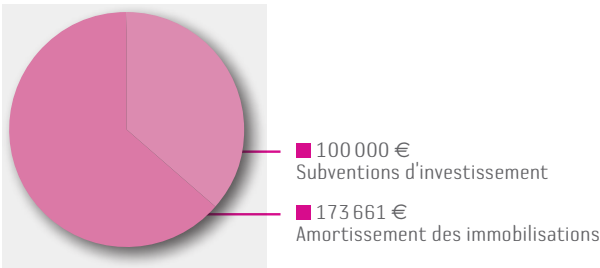
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR LE SITOM SUD GARD

LIBELLE	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	BP 2009
Population Sitom Sud Gard	260 456	253 849	250 784	260 634	261 663	263 599	264 826	282 181
Dépenses réelles de fonctionnement/hab.	12,54 €	15,81 €	32,19 €	50,40 €	56,00 €	57,74 €	60,04 €	56,42 €
Recettes réelles de fonctionnement/hab.	13,13 €	16,34 €	32,76 €	53,36 €	56,88 €	58,56 €	60,15 €	57,87 €
Encours de la dette au 31-12 par habitant	0,59 €	0,58 €	2,24 €	2,10 €	1,99 €	1,87 €	1,75 €	1,64 €
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	8,32 %	7,54 %	5,12 %	3,79 %	3,93 %	3,99 %	3,93 %	4,10 %
Dépenses d'équipement/ recettes réelles de fonctionnement	5,93 %	5,86 %	7,14 %	2,22 %	0,64 %	0,69 %	1,74 %	6,70 %
Cotisation/ dépenses réelles totales	3,00 %	15,51 %	9,97 %	5,89 %	5,69 %	5,49 %	5,25 %	5,25 %
Évolution cotisation	2,02 €	2,02 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 %

CA : Compte administratif
BP : Budget prévisionnel

ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	BP 2009
Coût du traitement par le sitom des déchets/hab	5,18 €	6,11 €	19,79 €	27,99 €	30,22 €	30,08 €	32,14 €	35,43 €
Coût du traitement hors du sitom des déchets/hab.	28,00 €	26,28 €	12,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coût total du traitement des déchets/hab.	33,18 €	32,39 €	31,99 €	27,99 €	30,22 €	30,08 €	32,14 €	35,43 €

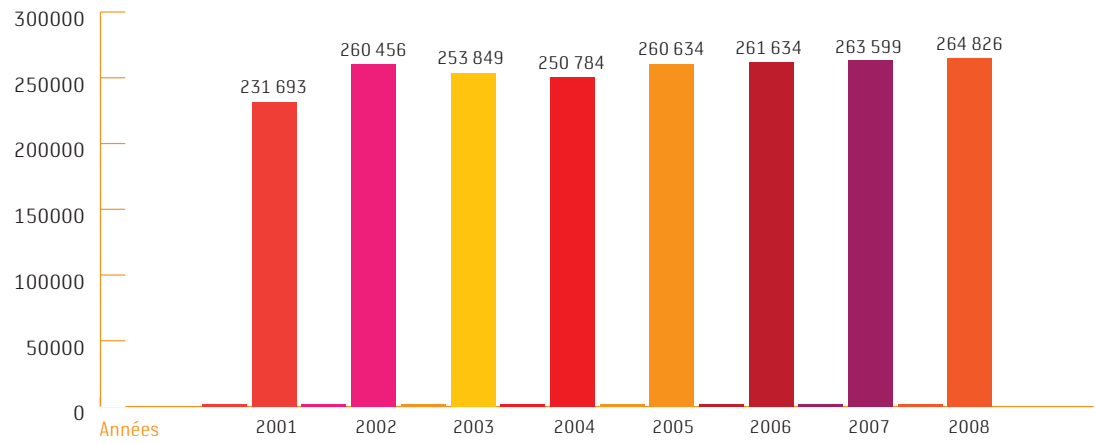
La variation de ces prix est liée à la mise en service des installations du SITOM Sud Gard (UVE, centre de tri, compostage), parallèlement à la fermeture des installations utilisées précédemment (décharges communales et des Lauzières, autres incinérateurs...).



Le bilan

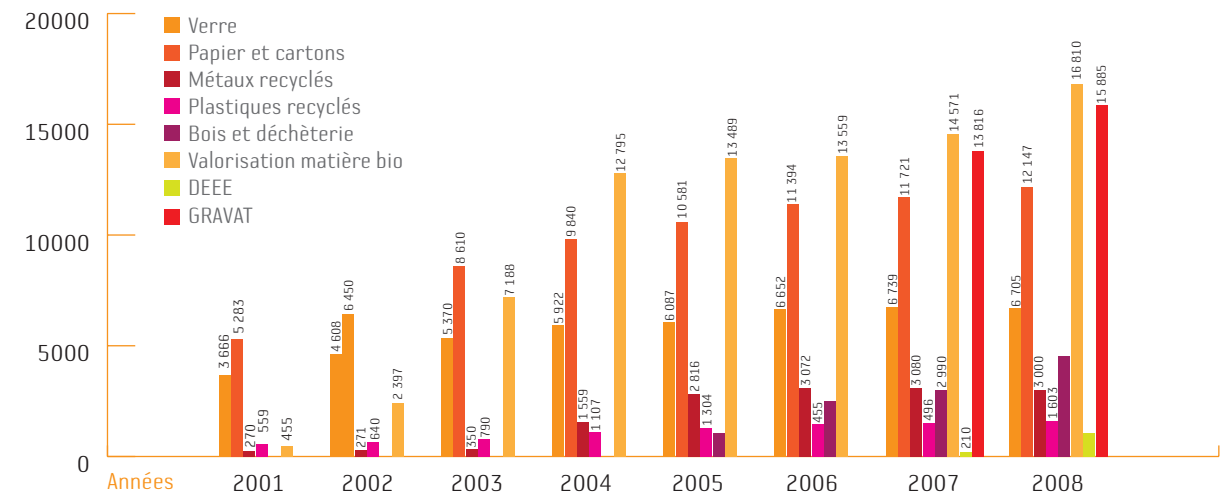
ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Habitants



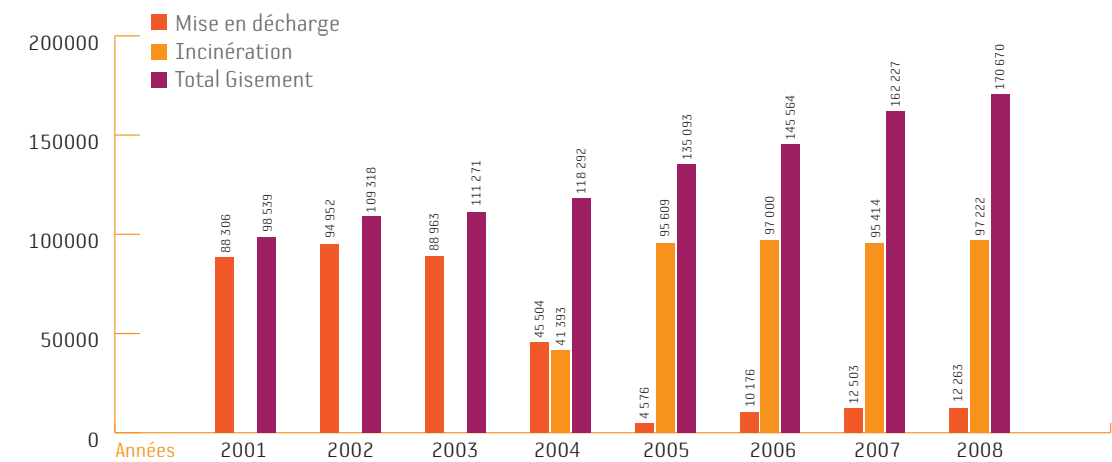
ÉVOLUTION DES TONNAGES RECYCLÉS

Tonnage

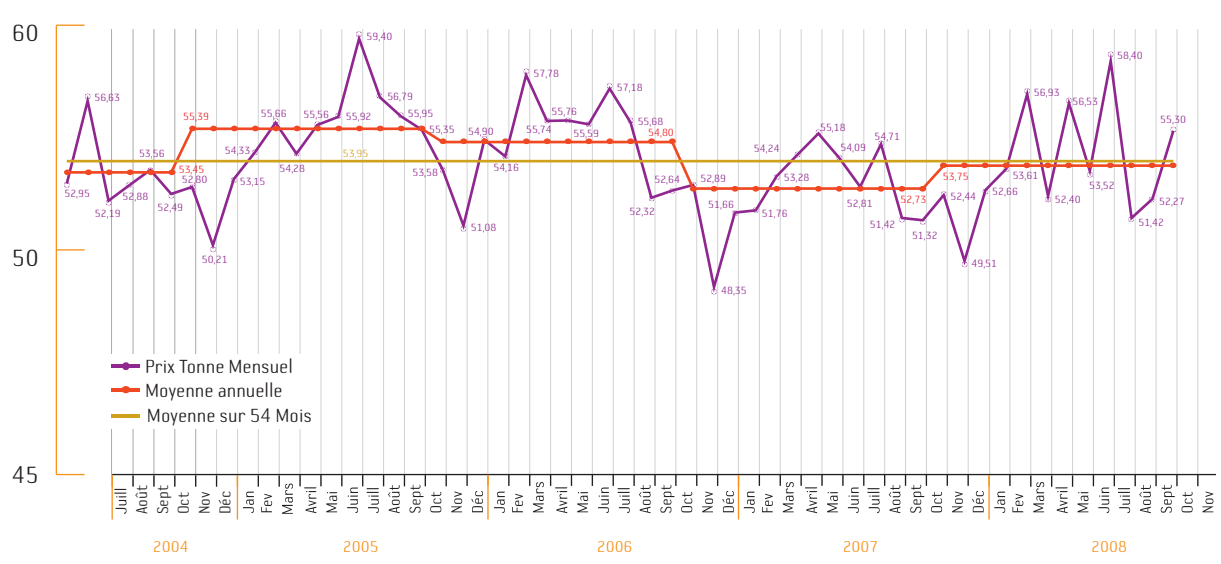


ÉVOLUTION DES OM RÉSIDUELLES

Tonnage

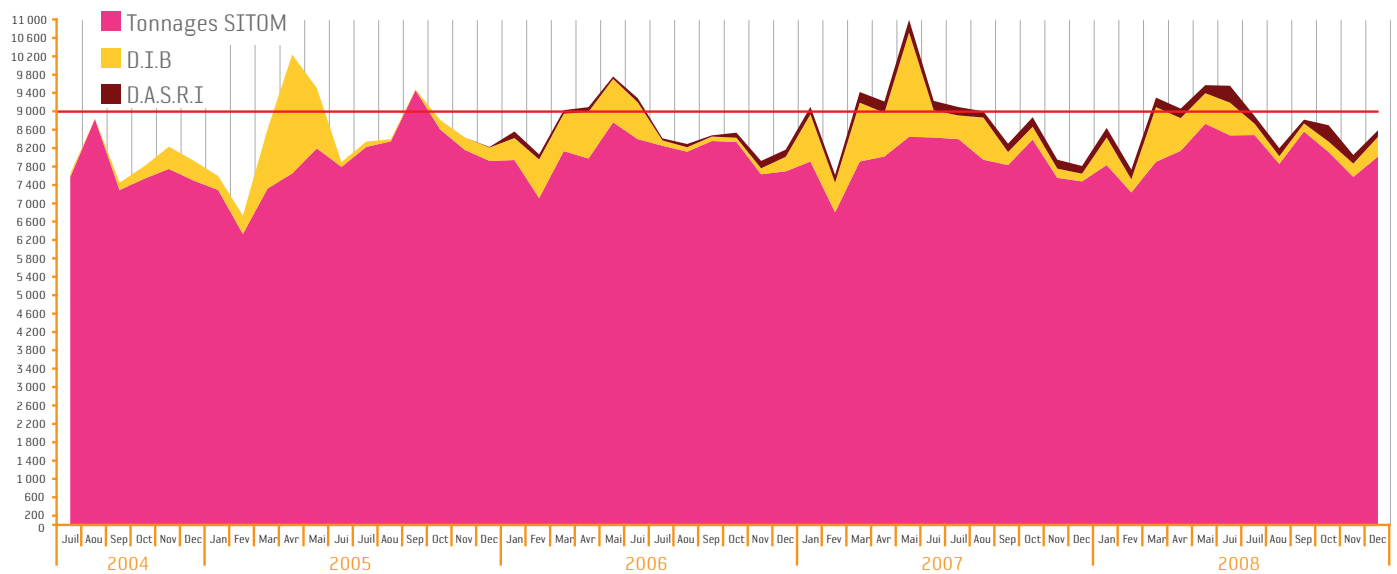


VARIATION DES PRIX DE L'INCINÉRATION DEPUIS LA MISE EN SERVICE



NOTA : Depuis le mois de mars 2008 4 €/tonne de provision pour couvrir la taxe foncière et la taxe professionnelle (388 260 €) sont appliqués sur la facturation des adhérents.

VARIATION DES APPORTS À L'INCINÉRATEUR EN TONNAGES ET PRODUITS DEPUIS LA MISE EN SERVICE



Le bilan

Ce bilan intègre l'ensemble des paramètres des filières de traitement et la totalité des coûts qui en résultent. La prise en compte de la cotisation syndicale intégrée dans ce bilan permet une lecture totale du coût de traitement. En effet, la cotisation couvre les frais de structure du SITOM (salaires, frais de gestion, locaux ...) ainsi que les frais de mutualisation de certaines parties des filières destinées à soutenir les collectivités les plus éloignées des sites de traitement.

Traitement	Déchets	2008 Détail tonnages
Incinération	Collecte OM résiduelle	86811
	Refus de tri	3796
	Encombrants incinérables	6622
	Divers	0
Tri sélectif	Collecte sélective avec le verre	20027
	Carton papier de déchetteries	1030
Compostage	Déchets verts	15118
Compostage	Boues de STEP	1170
Compostage	Compostage individuel	522
Recyclage	Bois de déchèteries	4561
Recyclage	Ferraille de déchèteries	1545
Recyclage	Batteries	6
Recyclage	Piles et accumulateurs	14
Recyclage	DEEE	1062
Recyclage	Gravats	15885
Recyclage	Cartouches imprimantes	1
Divers	DDM	238,301
Enfouissement	Encombrants non incinérables	6615
	Résidus de nettoyage de la voie publique	4177
	Déchets ultimes des conventionnés	1448
	Déchets divers verre pollué	23
TOTAL		170670 ton

	COTISATION	264826 hab
TOTAL GENERAL		170670 ton
		264826 hab

tonnages	Total tonnages	Dépense	Recettes		Rappel 2007 €/tonnes	2008 €/tonnes	Bilan
1132	97228	Adhérents	5 235 493,00 €	Intégrées dans le prix de traitement	52,73 €	53,85 €	5 236 304,€
		Conventionnés	901,00 €	10 % de frais de gestion 90,00 €			
270	21057	3 838 954,00 €	3 182 236,00 €		22,76 €	31,19 €	656 718 €
18		641 494,00 €			40,45 €	42,43 €	641 494 €
0		88 223,00 €	-		72,07 €	75,40 €	88 223 €
1		180 860,00 €			39,65 €	39,65 €	180 860 €
5			149 857,00 €		-62,44 €	-96,99 €	-149 857 €
			187,00 €		-30 €	-31,00 €	-187 €
2			43 264,00 €		-46,18 €	-40,74 €	-43 264 €
35		58 747,00 €			3,50 €	3,70 €	58 747 €
301		130 789,00 €		Intégrées dans le prix de traitement	516,54 €	548,84 €	130 789 €
573	12 263	Adhérents	770 020,00 €		65,56 €	71,20 €	862 809 €
		Conventionnés	103 098,00 €	10 % de frais de gestion 10 309,00 €			
370 tonnes		Coût de revient par tonne avant incidence de la cotisation			43,67 €	44,89 €	7 662 636 €
326 habitants		La cotisation couvre outre les frais de structure et d'investissement du SITOM, les frais de transport ainsi mutualisés des déchets verts, des DDM et du quai de transfert de Comps			3,21 € par habitant	3,21 € par habitant	850 091 €
370 tonnes		Coût de revient à la tonne de déchets du gisement			48,89 €/t	49,87 €/t Sans prise en charge des gravats: 54,61	8 512 727 €
326 habitants		Coût de revient par habitant			30,08 €/hab	32,14 €/hab. Sans prise en charge des gravats: 31,92 €/hab	



SITOM Sud Gard
Le Marc-Aurèle
67, avenue Jean Jaurès
30900 Nîmes

www.sitom-sud-gard.com
Tél.: 04 66 04 71 50
Tél.: 04 66 04 71 54



ECO
EMBALLAGES

Composter ● Trier et recycler ● Incinérer avec valorisation ● Enfouir